

UNE ANNÉE DE RENCONTRES

MASTER OCEAN

2022



Pew Bertarelli
OCEAN LEGACY



Chefs de rédaction : Christophe Chevillon & Aline Schaffar
Graphisme et montage : Sophie Desmettre

ÉDITO



Bonjour la Nouvelle-Calédonie,

Je suis vraiment ravie de vous retrouver pour ce dialogue de haut niveau. Je tenais à vous délivrer ce message de soutien à défaut de pouvoir y participer.

Le travail accompli ces derniers mois au cours des Master Océan est significatif de la nécessité d'œuvrer ensemble pour l'avenir de nos océans. J'espère que ce nouveau dialogue permettra d'encore approfondir les recommandations en faveur de la préservation du milieu marin.

Protéger l'océan pour mieux vivre et pour assurer notre avenir n'est aujourd'hui plus une option, c'est une nécessité. C'est pourquoi le programme Héritage des Océans de Pew et Bertarelli soutient l'objectif international de protéger fortement au moins 30% de nos océans.

J'espère que ce dialogue de haut niveau pourra donc contribuer à cet engagement, notamment à travers une meilleure protection des espaces marins en Nouvelle-Calédonie.

Je vous souhaite des échanges fructueux et vous remercie.

Dona Bertarelli

LE PROJET HÉRITAGE DES OCÉANS

Les océans sont le lien qui unit notre planète. Représentants plus de 70 % de la surface terrestre, ils abritent près d'un quart des espèces connues dans le monde, sans compter celles qui restent encore à découvrir. Mais les océans sont de plus en plus menacés par les activités humaines.

L'organisation non gouvernementale The Pew Charitable Trusts se donne notamment pour mission d'aider à protéger nos océans. En Nouvelle-Calédonie, l'ONG contribue à la préservation du milieu marin et soutient la création, au sein du Parc naturel de la mer de Corail, de vastes zones hautement protégées de plusieurs centaines de milliers de km².

Les études scientifiques montrent que la création de réserves marines hautement protégées est essentielle pour faire face aux nombreux défis que pose la préservation des océans. En effet, ces réserves constituent le moyen le plus efficace de préserver la biodiversité, les ressources économiques sur le long terme et de protéger les cultures traditionnelles étroitement liées à la mer.

En 2006, The Pew Charitable Trusts, avec le soutien de plusieurs partenaires, lance le projet Global Ocean Legacy ("Héritage des Océans").

En 2017, Pew et Dona Bertarelli décident de poursuivre cette dynamique avec le programme Pew Bertarelli Ocean Legacy (PBOL) et l'objectif commun d'aider à établir la première génération de grands parcs marins dans le monde grâce à la création d'aires marines particulièrement vastes et hautement protégées. Ensemble ils ont déjà contribué à obtenir des décisions et des engagements en faveur de la préservation de plus de 13 millions de km² d'océan. Ce travail effectué en étroite collaboration avec les communautés locales, les gouvernements, les partenaires philanthropiques et les scientifiques, vise également à connecter les aires marines protégées (AMP) entre elles et ainsi à contribuer à la conservation d'espèces migratrices clés et d'écosystèmes marins entiers.

Dona Bertarelli est une philanthrope, une investisseuse, une sportive et une ardente défenseuse de la conservation des océans. The Pew Charitable Trusts est motivé par le pouvoir de la connaissance pour résoudre les problèmes les plus complexes de notre temps, y compris la nécessité de protéger efficacement nos océans.



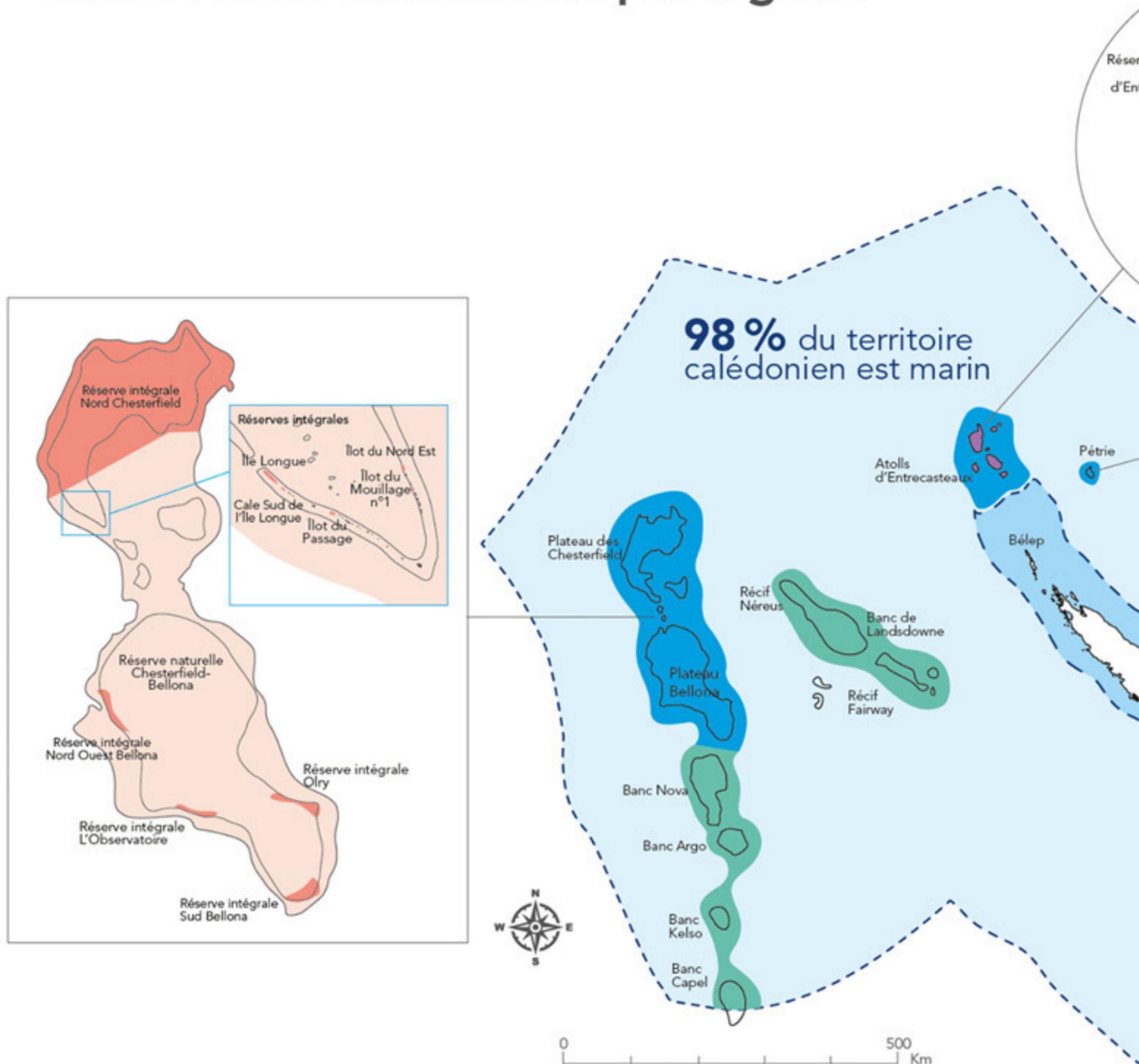
Plus que jamais, les océans sont confrontés à de nombreuses menaces, dont la pêche industrielle, la pollution et notamment les déchets plastiques, le changement climatique, la surpêche et la pêche illégale. À l'échelle de la planète, près de 90 % des stocks de poissons sont pleinement exploités ou surexploités et 1 poisson sur 5 pêchés est capturé illégalement. Dans l'océan Pacifique, les populations de thon obèse ont été décimées. Ces tendances doivent être inversées pour protéger la biodiversité marine dans ces eaux et continuer d'assurer la subsistance de ceux qui en dépendent. À l'image de ceux de la Nouvelle-Calédonie, il ne reste que quelques environnements marins sains, qui abritent une vie marine riche et variée justifiant la mise en œuvre de mesures de conservation. La création de vastes réserves marines hautement protégées permettrait de protéger ces sites à long terme.

LE PARC NATUREL DE LA MER DE CORAIL

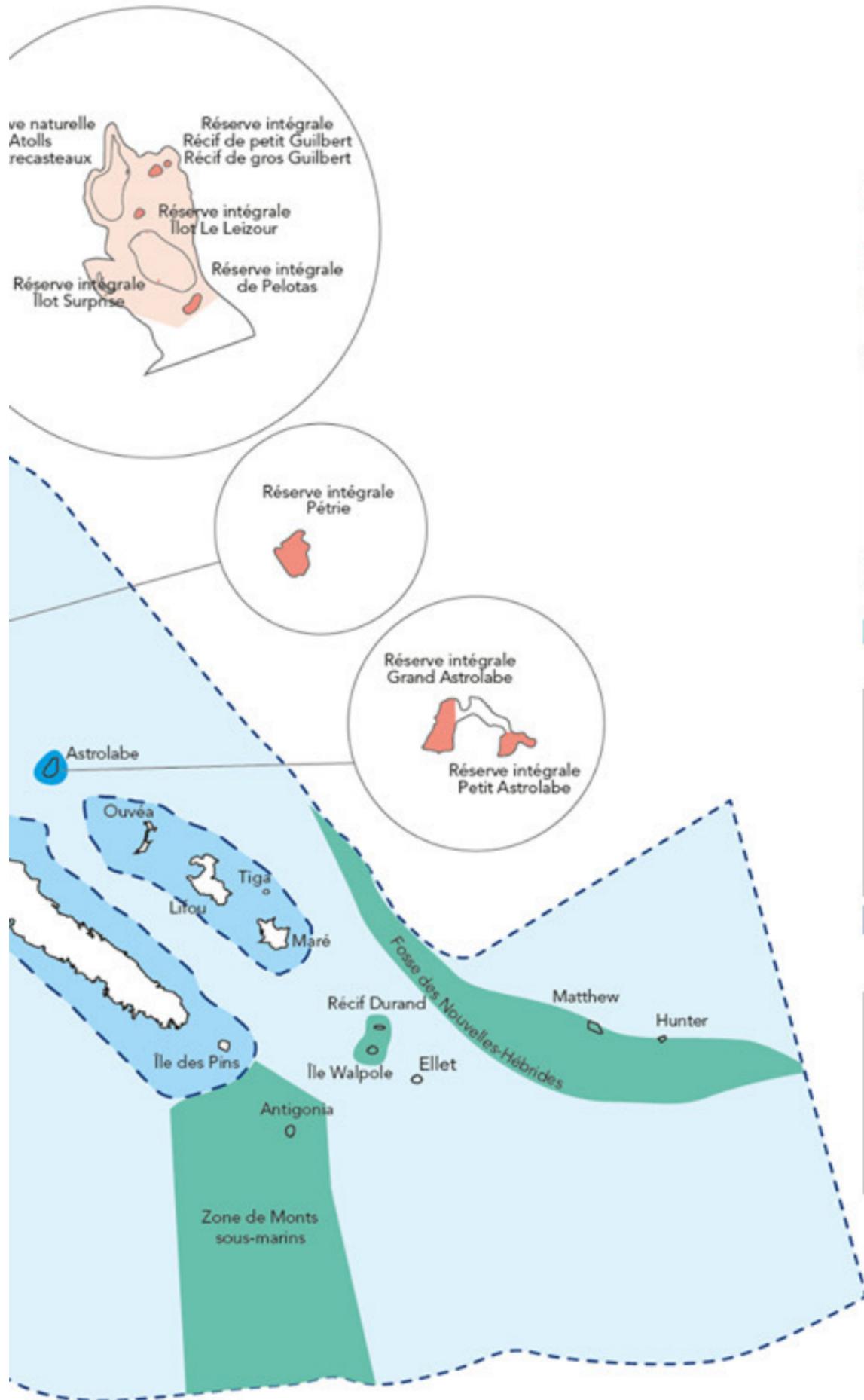
En avril 2014, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fait de sa Zone Économique Exclusive (ZEE) un parc marin, le Parc naturel de la mer de Corail. La désignation de vastes zones hautement protégées dans ce parc de près de 1,3 million de kilomètres carrés permettrait de préserver durablement les habitats marins uniques de la région. En 2017, le gouvernement a validé le plan de gestion du parc, un cadre stratégique permettant de procéder à un zonage du parc et de déterminer comment ces zones sont utilisées ainsi que leur degré de protection. Les avancées sur le plan institutionnel et le travail du comité de gestion ont permis en 2018 le classement en réserve de 28 000 km² du parc (31 000 km² à ce jour).

Pew Bertarelli Ocean Legacy est membre du comité de gestion du Parc naturel de la mer de Corail. Parmi ses membres figurent des représentants d'institutions publiques, des coutumiers, d'organisations et d'associations environnementales, et du secteur privé.

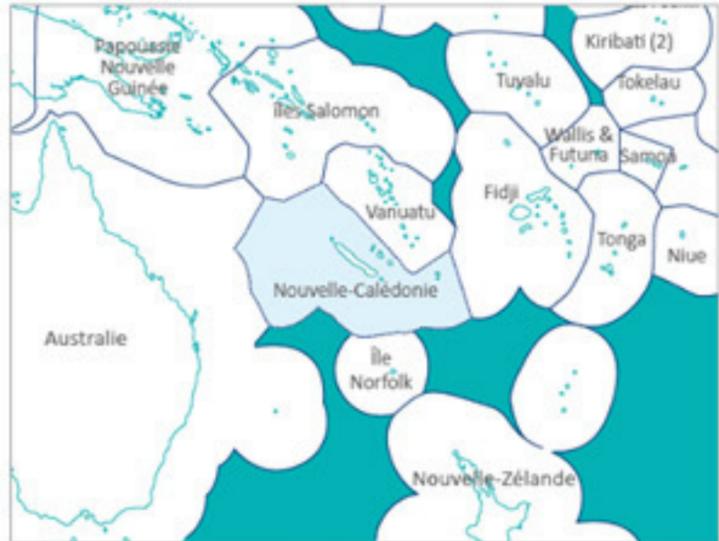
Le Parc naturel de la mer de Corail et ses zones hautement protégées



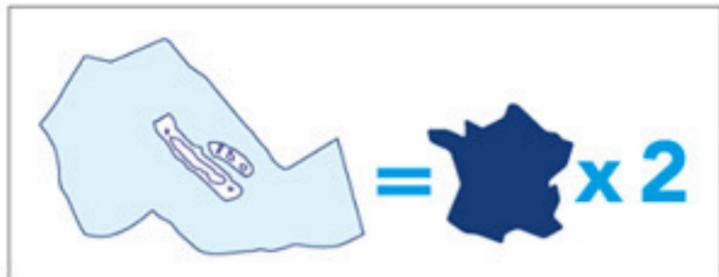
En cas de litige résultant d'éventuelles discordances entre le texte et sa représentation cartographique, seul le texte doit être pris en compte.



Situation de la ZEE calédonienne



Eaux internationales



Superficie du PNMC : 1,3 million de km², soit + de 2 fois la superficie de la France



Réerves intégrales - RI
(7 000 km² au total)

Zones du PNMC inscrites au patrimoine mondial de l'UNESCO

Réerves naturelles - RN
(21 000 km² au total)

Limites de la ZEE de la Nouvelle-Calédonie
(soit l'intégralité du Parc)

LES MASTER OcéAN

UNE DÉMARCHÉ INNOVANTE

Laisser la parole aux acteurs de terrain, apprendre à réfléchir ensemble aux meilleures actions possibles afin d'atteindre un objectif essentiel pour la survie des océans et de la planète toute entière : la protection forte à hauteur de 30 % du Parc naturel de la mer de Corail, c'était tout l'enjeu de ces Master Océan.

Le point de départ de ces rencontres a été donné en avril 2022 lors d'un premier dialogue de haut niveau entre les acteurs des institutions calédoniennes. Cette première étape, innovante par son format pour la Nouvelle-Calédonie, a permis de mettre au jour une réalité : tous les acteurs calédoniens tendent vers un même objectif, assurer pour les générations futures de la Nouvelle-Calédonie un avenir constructif pour l'océan afin de préserver les ressources et l'incroyable richesse des eaux calédoniennes.

Entre avril et octobre 2022, le programme Pew Bertarelli Ocean Legacy a donc organisé

les premiers Master Océan de Nouvelle-Calédonie. L'objectif était de réfléchir ensemble aux problématiques de préservation du Parc naturel de la mer de Corail (PNMC), mais aussi de confronter connaissances et idées reçues sur les aires marines protégées, afin de dégager à terme des idées innovantes pour la protection de notre espace maritime. L'idée était aussi d'apporter dans le débat et les réflexions institutionnelles les avis, les interrogations et les meilleures réponses possibles d'experts.

Ces masterclass ont donc été l'occasion pour les décideurs, mais aussi les professionnels calédoniens, les étudiants, les scientifiques, les professeurs ou encore la société civile, de confronter leurs idées, leurs interrogations et leurs connaissances sur le Parc naturel de la mer de Corail et de proposer en échange de leur réflexion une soixantaine de recommandations. Ces échanges ont eu lieu tous les premiers jeudis du mois.

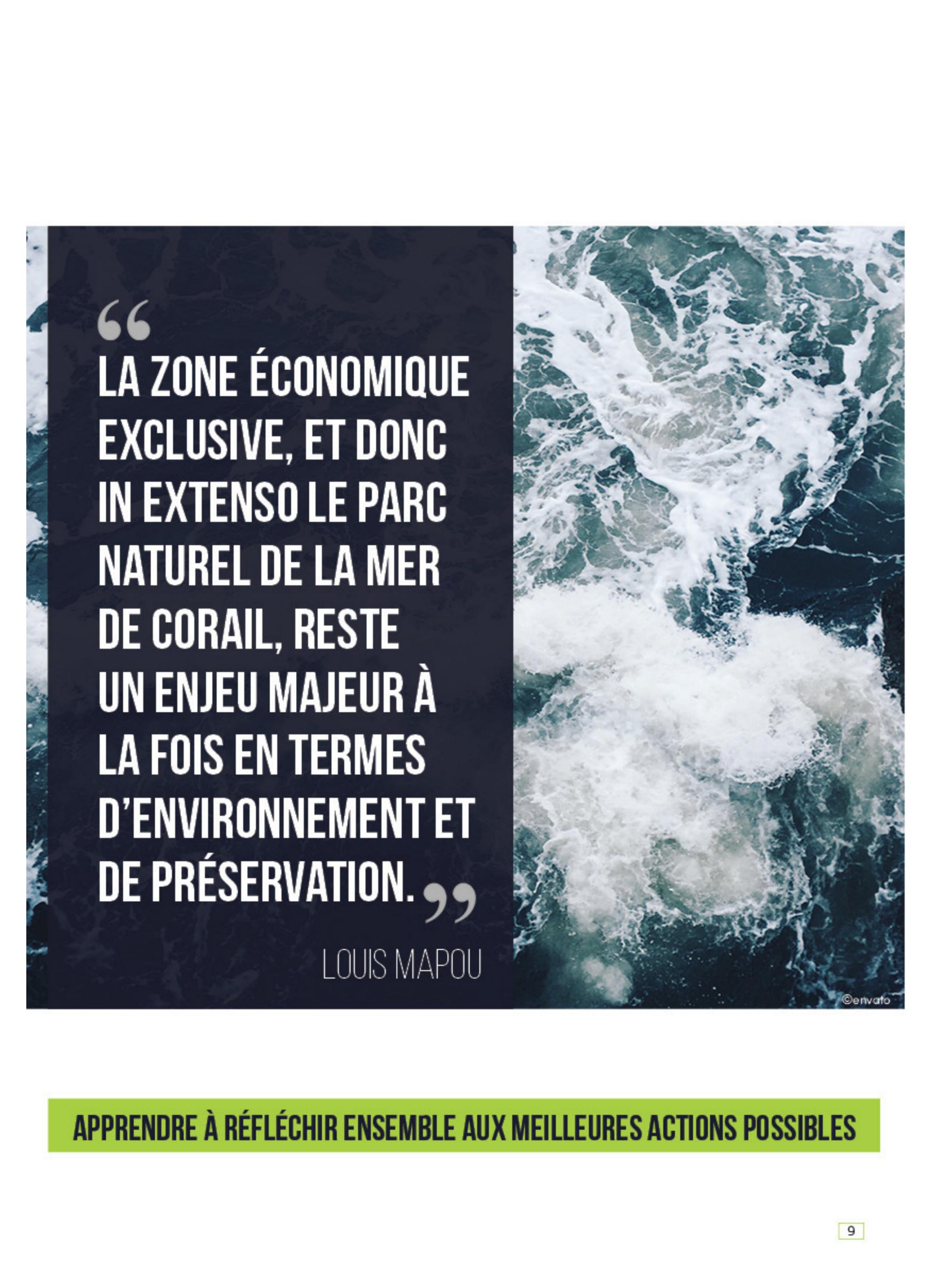
La Nouvelle-Calédonie, fer de lance de la haute protection pour le Pacifique ?

"La Zone Économique Exclusive, et donc in extenso le Parc naturel de la mer de Corail, reste un enjeu majeur à la fois en termes d'environnement et de préservation".

Dans son discours de politique générale, Louis Mapou, président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, a aussi fait part de son intention de renforcer son action pour le parc pour en faire "un étendard de la Nouvelle-Calédonie en matière de biodiversité et de géo-diversité.

Un plan de gestion doté d'indicateurs de suivi et de performance remplacera celui de la période 2018-2022. Et le dispositif de surveillance du parc sera étoffé par l'acquisition de moyens modernes de surveillance".

Nous pouvons tous, chacun à notre niveau, apporter notre participation, nos idées innovantes, nos savoir-faire, pour la mise en valeur et la protection de ce joyau pour la Nouvelle-Calédonie.



“
**LA ZONE ÉCONOMIQUE
EXCLUSIVE, ET DONC
IN EXTENSO LE PARC
NATUREL DE LA MER
DE CORAIL, RESTE
UN ENJEU MAJEUR À
LA FOIS EN TERMES
D'ENVIRONNEMENT ET
DE PRÉSERVATION.**”

LOUIS MAPOU

APPRENDRE À RÉFLÉCHIR ENSEMBLE AUX MEILLEURES ACTIONS POSSIBLES

LE DIALOGUE DE HAUT NIVEAU

Le 21 avril à 16h00 au Château Royal
Durée : 2h

La série des Master Océan s'est ouverte le 21 avril 2022 au cœur du Château Royal, avec un dialogue de haut niveau entre représentants des institutions de la Nouvelle-Calédonie, à savoir les 3 provinces, le gouvernement, l'État, le congrès et le sénat coutumier. Cet échange a permis de confronter les idées, les attentes, les interrogations et les solutions ou engagements possibles pour une meilleure protection, valorisation, gestion et prise en compte des aires marines protégées en Nouvelle-Calédonie, avec un point d'attention particulier sur le Parc naturel de la mer de Corail. Le dialogue de haut niveau a également été l'occasion pour les représentants des institutions de livrer leurs interrogations auxquelles les Master Océan ont tenté d'apporter des réponses concrètes par une

série de recommandations dans le contexte international d'une protection renforcée des océans.

Ce dialogue de haut niveau avait aussi pour objectif de poser le cadre des préoccupations et enjeux des aires marines protégées en Nouvelle-Calédonie et d'examiner comment atteindre les objectifs de protection et de développement convenus sur le plan local. Il s'est aussi intéressé aux articulations et aux synergies entre les différentes institutions de la Nouvelle-Calédonie. Enfin, ce dialogue nous a permis de comprendre le point de vue et les actions des organisations participantes sur la préservation des écosystèmes marins.



Pour mettre en exergue les actions menées à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie, les invités ont pu apporter leur éclairage sur la gestion des aires marines protégées et sur leur implication dans les processus réglementaires visant à mieux préserver le milieu marin.

LES INVITÉS DU 21 AVRIL 2022



De gauche à droite, Nadia Heo, Yvon Kona, Christophe Chevillon, Christopher Gygès, Omayra Naisseline, Jean-Yves Poedi, Naïa Wateou, Joseph Manauté, Christiane Honeme, Aline Schaffar.

- ▶ **Nadia Heo**, présidente de la commission environnement de la province Nord.
- ▶ **Omayra Naisseline**, membre du congrès de la Nouvelle-Calédonie, 3ème vice-présidente de la province des Îles Loyauté.
- ▶ **Joseph Manauté**, membre du gouvernement (fév 2021 - nov 2022) de la Nouvelle-Calédonie en charge notamment de la gestion et de la valorisation du Parc naturel de la mer de Corail.
- ▶ **Christopher Gygès**, membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie en charge de l'économie de la mer.
- ▶ **Yvon Kona**, président du Sénat coutumier et représentant de l'aire coutumière Xârâcùù, accompagné de **Jean-Yves Poedi**, représentant du Parc naturel de la mer de Corail pour le Sénat coutumier.
- ▶ **Naïa Wateou**, représentante de la présidente de la province Sud, 3ème vice-présidente du congrès, présidente de la commission du développement économique.
- ▶ **Christiane Honeme**, élue en charge du développement durable et de la recherche à la province des Îles Loyauté.

En raison de son devoir de réserve en période électorale, le Haut-commissaire de la Nouvelle-Calédonie, **Patrice Faure**, n'a pu participer.

“ La croissance bleue est essentielle pour la Nouvelle-Calédonie. Il y a aujourd'hui une nécessité de concertation, mais surtout une nécessité de coalition d'actions. ”

CHRISTOPHER GYGÈS

LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Il est vrai que la Nouvelle-Calédonie possède la seconde barrière récifale au monde après la Grande Barrière de corail australienne et qu'elle a été précurseur dans le développement d'aires marines protégées, puisque les premières mesures remontent à 1970 avec la création de la réserve marine intégrale Yves Merlet.

La France s'est engagée à ce que 10 % des eaux françaises soient placées en pleine naturalité, autrement dit hautement protégées, dès 2022. D'ici 2030, la France vise également un minima de 10 % de protection forte sur chaque façade maritime, sur chaque bassin ultramarin, y compris le Pacifique.

Force est de constater qu'à ce jour, moins de 3 % des espaces marins français sont en pleine naturalité, dont 80 % font partie des Terres australes et antarctiques françaises et 18 % sont en Nouvelle-Calédonie. Autant dire quasiment rien.

Interrogé sur le rôle que peut jouer la Nouvelle-Calédonie pour atteindre les objectifs fixés par la France, Joseph Manauté, membre du gouvernement en charge du développement durable, avance que *«la réponse à apporter doit être collective. On a par exemple des monts sous-marins qui hébergent une grande biodiversité, qui sont scientifiquement reconnus pour être extrêmement rares et sensibles, dont la valeur culturelle pour les Océaniens, bien qu'affirmée, reste encore à inventorier et à décrire et qui sont des espaces marins qui sont peu, voire pas, fréquentés par les pêcheurs hauturiers. Il y a là matière à une réflexion collective entre scientifiques, politiques, autorités coutumières, opérateurs économiques, notamment le cluster maritime, et organisations de protection de l'environnement pour définir des zones de protection plus élevée. Nous devons trouver des compromis conciliant les besoins et les attentes de chacun, avec la nécessaire conservation de ces espaces naturels exceptionnels, dont l'intégrité actuelle permettra aussi à la Nouvelle-Calédonie de les valoriser. Autre milieu avec un intérêt particulier : les îles hautes, qui pourraient elles aussi avoir des statuts de protection plus importants»*

MASTER
OCEAN

Si l'idée d'une action collective a été approuvée par tous, Yvon Kona, alors président du Sénat coutumier, a tenu à préciser que *«l'important lorsque l'on parle de la préservation des océans, c'est avant tout de mettre l'humain au centre des discussions pour le futur de nos îles. La priorité est avant tout de préserver l'océan, avant même de parler d'exploitation, que ce soit pour la pêche ou le tourisme. Notre position au Sénat coutumier est claire : allons-y!»*

“ L'objectif de 30 % d'espace hautement protégé au sein du Parc naturel de la mer de Corail d'ici 2030 est un but à atteindre. On y arrivera collectivement et à travers le dialogue. ”

JOSEPH MANAUTÉ

Pourquoi ne pas sanctuariser les monts sous-marins pour augmenter les 2 % de protection au sein du Parc naturel de la mer de Corail ? Actuellement, en effet, seuls 2 % du Parc naturel de la mer de Corail sont protégés. Pour Yvon Kona, il est également impératif de définir *«des limites respectables et respectées par tous, que ce soient les professionnels de la mer, comme les pêcheurs hauturiers, ou les plaisanciers. Il faut fixer ensemble des limites, élargir les zones de protection et prendre en compte les attentes de chacun, mais aussi les réserves coutumières déjà délimitées, mais peu connues, plus proches du littoral.»*

Pour Christopher Gygès, membre du gouvernement en charge notamment de l'économie bleue, si la réponse doit être collective, l'affichage se doit également d'être unique *«car pour l'instant, nous n'avons pas un classement clair des aires marines calédoniennes.»*

Le travail consiste donc pour une première partie à déterminer sans attendre des zones à sanctuariser et pour une seconde partie des zones avec un capital biodiversité d'importance mais où l'on peut envisager un certain nombre d'activités (recherche, innovation). Et enfin, selon moi, une troisième partie des aires marines protégées avec une activité économique plus développée et qui répond à un cahier des charges. Nous

pouvons en imaginer une quatrième qui serait dédiée au développement économique. Ces zones ne sont pas inconciliables, et même se complètent. Ce découpage, il faut qu'on arrive à le déterminer ensemble, avec le travail des coutumiers, en dégagant des critères clairs pour tous.»

LE PARC NATUREL DE LA MER DE CORAIL

Reste à définir sur le papier ce que représente vraiment le Parc naturel de la mer de Corail pour la Nouvelle-Calédonie.

Entre une vitrine mondiale de la biodiversité, le cœur d'enjeux économiques ou stratégiques

“ Il est urgent et nécessaire de protéger les zones éloignées du Parc naturel de la mer de Corail, qui sont parmi les dernières encore intactes sur la planète. ”

YVON KONA

ou encore un moyen de lutter contre le réchauffement climatique, si les avis en faveur d'une meilleure protection et d'un passage à l'action convergent, les sensibilités s'expriment différemment. Ainsi, pour Joseph Manauté, le point de départ de l'action tient dans «un travail engagé par la Nouvelle-Calédonie avec le comité de gestion du parc pour identifier l'ensemble de la toponymie de la zone, pour caractériser les espèces emblématiques et réaliser l'inventaire du patrimoine culturel et archéologique avec l'Institut d'archéologie de la Nouvelle-Calédonie et du Pacifique. C'est une attente de tous pour permettre d'identifier des zones à forts enjeux et mettre en place des statuts de protections adaptés.»

Ramenant le dialogue sur un angle plus politique, Christopher Gygès estime «d'un point de vue extrêmement personnel, que la Nouvelle-Calédonie entre dans une phase de transition avec un nouvel accord institutionnel (fin de

l'accord de Nouméa, NDLR) et la question de l'environnement et de la préservation de l'océan doit être au cœur de cet accord institutionnel. C'est bien un accord qui viendra poser les bases d'un projet de société et la question de l'environnement et de la préservation des océans doit être mise dans cet accord-là. C'est pour cela qu'il faut qu'on arrive collectivement à se mettre d'accord - les partis politiques comme les collectivités, les différentes sensibilités de la société civile et coutumière - pour apporter une feuille de route précise et que la Nouvelle-Calédonie soit innovante et initiatrice de mesures fortes à l'échelle internationale pour la préservation des océans.»

Pour Omayra Naisseline, membre du Congrès de la Nouvelle-Calédonie, « la loi de pays relative à la protection des aires marines de la Nouvelle-Calédonie a été votée à l'unanimité, ce qui prouve bien que nous arrivons à nous entendre sur des sujets d'importance. Cette unanimité doit se traduire sur le terrain et je suis sereine sur les discussions à venir».

Une vision partagée par Yvon Kona qui souhaite par ailleurs rappeler qu'il est urgent et nécessaire de protéger les zones éloignées du Parc naturel de la mer de Corail, qui sont parmi les dernières encore intactes sur la planète, sans oublier d'intégrer la «vision kanak» à travers la mise en place d'une catégorie d'aire marine protégée qui permettrait une reconnaissance des savoirs et traditions des peuples autochtones, « qui ont toujours veillé à l'équilibre entre protection et prélèvements».



L'EXEMPLE DES LAGONS INSCRITS AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

La province Sud regroupe aujourd'hui 55 aires protégées, dont 26 aires marines sur une superficie de près de 10 000 km² avec une diversité en matière d'activités, de sensibilisation, de préservation et d'actions. « *Cela va de la réserve naturelle intégrale en passant par des réserves saisonnières* », a rappelé Naïa Wateou, présidente de la commission développement économique de la province Sud. « *Chacun à l'échelle de nos compétences, nous sommes confrontés à devoir trouver l'équilibre entre préservation, sensibilisation et développement économique. Chaque province décline des actions, mais l'intérêt de travailler en synergie est de pouvoir concrètement aller dans une direction commune.* »

La province Nord abrite la majorité du bien inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO (de Poindimié à Dau Ar [Bélep]). « *Nous gérons ces zones inscrites, mais aussi des aires marines protégées (AMP) propres à la province* », explique Nadia Heo, présidente de la commission environnement de la province Nord. « *Aujourd'hui, nous comptons en province Nord 9 AMP réparties sur 5 communes et également un comité de gestion par commune. Le fait d'avoir un comité de gestion par commune permet de répondre aux spécificités de chaque site. Les comités de gestion sont composés de coutumiers, de parties civiles et de la jeunesse qui est fortement impliquée, comme à Bélep, où elle pilote le comité. Dans le respect de la continuité terre/mer, c'est aussi un véritable travail de collaboration entre les personnes qui s'occupent des milieux terrestres et marins.* »

En province des Îles, la gestion du bien inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO est petit à petit occultée par la réalité concrète de la montée des eaux. Christiane Honeme, élue en charge du développement durable et de la recherche, précise avant tout l'importance des démarches de sensibilisation engagées depuis plusieurs années. Pour elle, « *il faut continuer à engager les comités de gestion dans ces démarches, car ils sont composés de coutumiers, de jeunes, de syndicats de pêcheurs, etc. Ils nous permettent de rester en contact avec la réalité de terrain. Les inquiétudes des îliens à travers le Pacifique sont semblables. Nous avons emprunté notre environnement aux générations futures et nous devons donc penser à eux. Les coutumiers prennent ce problème à cœur. On ne peut pas faire sans la parole des coutumiers. Donc c'est à eux aussi de se concerter, de prendre des décisions et de s'entendre sur les espaces marins à protéger, voire à interdire d'accès. Cela traduit notre façon d'agir au quotidien sur la province : la création des AMP est discutée avec la population locale pour une gestion directe.* »

Une réalité qui a conduit ce premier dialogue de haut niveau à se conclure par une présentation des ambitions institutionnelles qui seront à nouveau soumises à la réflexion des institutions calédoniennes le 22 novembre 2022 au Château Royal, enrichies des différentes recommandations émanant des Master Océan.

“ On partage tous ici la même vision, la même volonté, le même objectif, mais il faut absolument formaliser une stratégie à l'échelle du pays pour que chacun puisse engager sa feuille de route, à son niveau, en ce qui concerne la protection du patrimoine marin. Les sujets environnementaux fédèrent, et nous pouvons y arriver ensemble. ”

JOSEPH MANAUTÉ

LES AMBITIONS DES INSTITUTIONS

NADIA HEO, province Nord

- Se rassembler localement, puis avec la région pour avoir une voix plus forte pour le Pacifique au niveau international.

YVON KONA, Sénat coutumier

- Mettre nos actions en commun.

CHRISTOPHER GYGÈS, gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

- Lever les contraintes administratives sur l'énergie et sur le maritime pour que cet océan qui est une formidable réserve de trésors et d'opportunités puisse à la fois voir se développer préservation et économie.

OMAYRA NAISSELINE, congrès de la Nouvelle-Calédonie

- Une cogestion avec les coutumiers.

CHRISTIANE HONEME, province des îles Loyauté

- Faire évoluer les codes de l'environnement.

NAÏA WATEOU, province Sud

- Travailler en synergie et trouver des actions qui mutualisent l'ensemble des collectivités sur la gestion et la préservation des espaces marins.
- Renforcer le travail d'éducation et de transmission.

JOSEPH MANAUTÉ, gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

- Inscrire à la réunion des présidents le sujet de la place de l'environnement dans le développement de la Nouvelle-Calédonie.
- Lancer une stratégie pays pour l'océan pour tracer ensemble une feuille de route.
- L'objectif de 30 % d'espace hautement protégé au sein du Parc naturel de la mer de Corail d'ici 2030 est un but à atteindre.



ILS L'ONT DIT...

“ Pour le peuple kanak, l'océan est intimement lié à la terre, parce que c'est de cette manière-là qu'on fonctionne. Parler de l'océan et de zones protégées, c'est également faire référence à nos traditions, car la mer représente pour beaucoup d'entre nous nos cimetières, et il y a plusieurs sites identifiés en Nouvelle-Calédonie. Si on interroge le coutumier de bord de mer sur les limites de son clan, il répondra "jusque-là où portent mes yeux". Mais lorsqu'on avance, l'horizon recule. Ce n'est donc pas une histoire de limites mais bien de responsabilité.

”

YVON KONA

“ Les clans de la mer participent aussi grandement à la préservation des espaces marins. La cogestion avec les coutumiers est un autre paramètre important et une particularité du code de l'environnement dans les îles. Actuellement à Maré, des clans de la mer ferment certaines parties de l'île pour que ces zones puissent se régénérer et pour faire ce travail coutumier en faveur de la préservation de l'environnement. Le travail d'éducation et de transmission dans ce domaine est également important.

”

OMAYRA NAISSELINE



©envato

“

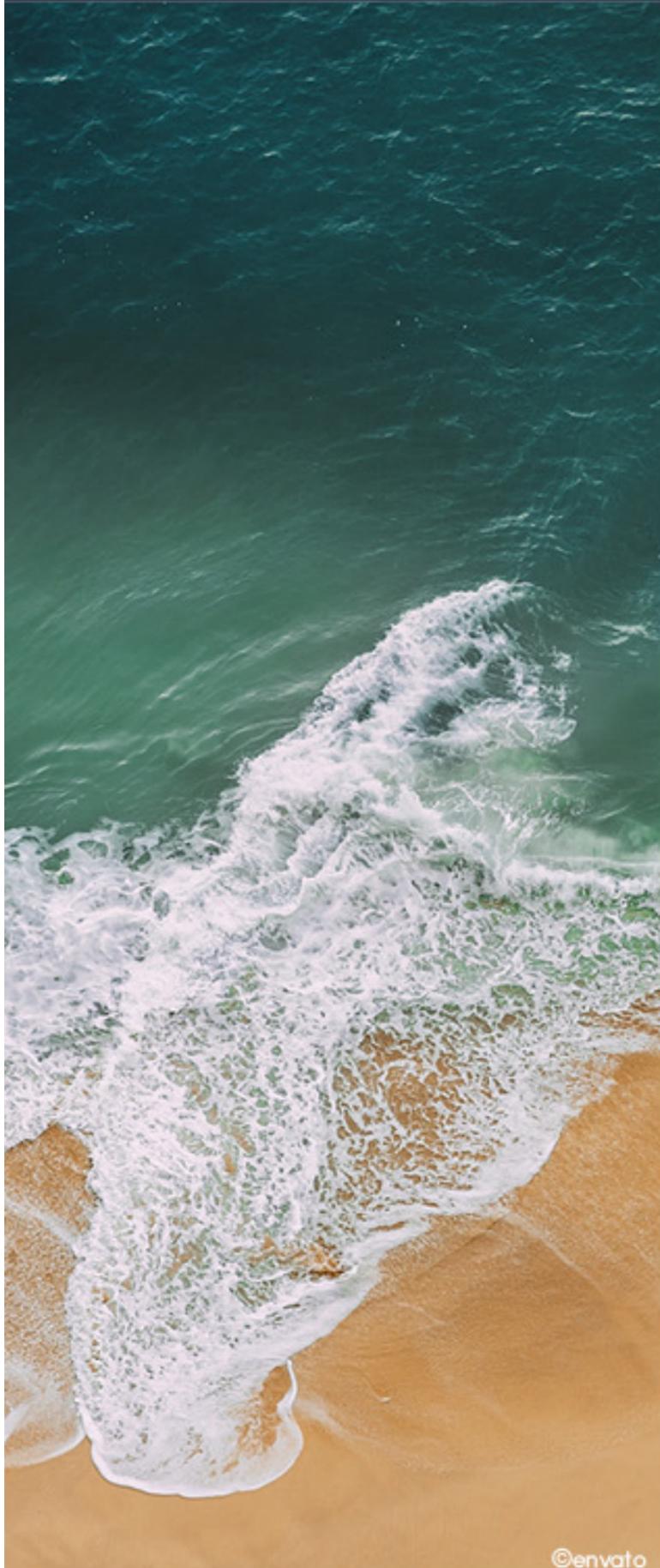
Concernant la protection de nos eaux territoriales et plus particulièrement de notre Zone Économique Exclusive et du Parc naturel de la mer de Corail, il y a une triple réponse collective à apporter :

- Une réponse à l'international d'abord, avec une participation renforcée de la Nouvelle-Calédonie à des congrès internationaux, et *via* les traités signés par la France.
- Une réponse pour la zone pacifique avec une Nouvelle-Calédonie intégrée dans sa région sur des problématiques clés comme la montée des eaux dans les îles Loyauté, sur la côte Est et les îlots proches de Nouméa.
- Enfin, une réponse des collectivités au sein même de la Nouvelle-Calédonie avec une prise en compte en amont des problématiques marines.

Nous devons apporter des réponses claires car l'océan est à la fois une formidable réserve biologique que l'on doit préserver, notamment pour le climat, mais aussi une source d'opportunités que l'on doit développer en toute conscience. La Nouvelle-Calédonie s'est beaucoup divisée sur beaucoup de sujets ces derniers temps et il faut qu'on arrive à trouver des sujets sur lesquels on est en capacité de se rassembler : la préservation des océans en est un. Mais on n'a pas forcément le temps d'attendre de mettre en place des actions communes : il faut certes se concerter mais le temps est aujourd'hui à la prise de décision, et il va falloir qu'on décide vite.

”

CHRISTOPHER GYGÈS



TRAVAILLER EN SYNERGIE

C'est un engagement qui est revenu plusieurs fois. L'ensemble des parties présentes a marqué sa volonté de travailler en synergie pour l'océan. Pour Joseph Manauté, « c'est en conjuguant nos efforts et nos actions vers un même objectif, qui est celui de mieux préserver l'environnement marin, que l'on pourra aussi mieux le valoriser avec des méthodes d'exploitation de certaines activités qui seront compatibles avec des statuts de protection. Il y a eu une "mise en attente" pour des raisons politiques ou sanitaires, mais cette année, le comité de gestion du parc est chargé de délimiter un certain nombre de zones à hautement protéger ou mieux protéger, et de définir les modalités de chacune. Ce travail se fera en concertation avec les opérateurs économiques afin d'évaluer la compatibilité entre modalités d'exploitation et statuts de protection. »

Une vision partagée par la province Sud : « Les codes ne doivent pas être en décalage avec l'évolution de la société. Il est important que nous trouvions plus qu'un équilibre, mais une véritable symbiose entre le côté humain, le développement économique et la préservation de l'environnement, en humilité, en partage et en synergie », a confirmé Naïa Wateou. « On n'est plus sur l'idée de parier sur l'avenir, mais sur l'idée d'agir maintenant et d'apporter des solutions concrètes. Nous avons la capacité de travailler en synergie et de trouver des actions qui mutualisent l'ensemble des collectivités, et c'est actuellement le cas sur certains sujets, notamment concernant la gestion et la préservation de nos espaces marins, sujets qui n'appellent pas à faire de la politique. »

©envato

LE PARC NATUREL DE LA MER DE CORAIL, PUICTS DE CARBONE ?

Les océans, les tourbières, les forêts et les herbiers constituent dans la nature les principaux puits de carbone. En captant une partie des gazs à effets de serre, ces puits sont aujourd'hui un frein aux changements climatiques anthropiques.

Dans l'océan, le mécanisme est simple : des algues microscopiques absorbent le CO₂ de l'atmosphère et le transforment en matière organique et en dioxygène, grâce à la lumière du soleil. Lorsqu'elles meurent, une partie se dépose au fond de l'océan, séquestrant ainsi le carbone dans les profondeurs.

Pour Joseph Manauté, « l'océan est

un formidable puits de carbone. 20 à 30 % du carbone émis est fixé par l'océan. Avec 1,3 million de km² d'espace maritime, la Nouvelle-Calédonie possède là un formidable potentiel. Nous devons être pionniers sur le sujet et recenser sans tarder toute la potentialité de notre milieu marin dans ce domaine. Comment ? D'une part en protégeant les milieux marins, en faisant en sorte de ne pas les altérer. Et d'autre part aussi, en ayant conscience du "capital" que sont les récifs coralliens et les mangroves qui sont également autant de moyens de séquestration du carbone. »

LES RELATIONS ENTRE LES ACTIVITÉS DE PÊCHE ET LA BONNE GESTION DES AIRES MARINES PROTÉGÉES

5 mai 2022 — Nouméa

L'INVITÉ **MARIO LOPEZ**

Président de la Fédération des pêcheurs hauturiers de Nouvelle-Calédonie
Directeur général d'Armement du Nord
Gérant de la société de pêche Pescana



À la tête des ateliers Pescana, Mario Lopez s'intéresse de près à la question des relations entre activités de pêche et gestion des espaces marins. Son entreprise, spécialisée dans la pêche hauturière et dans la transformation des produits de la pêche, fait partie de la flotte des 16 navires qui parcourent la Zone Économique Exclusive principalement à la recherche de thons blancs et de thons jaunes. Il est également président de la Fédération des pêcheurs hauturiers de Nouvelle-Calédonie.

S'il a accepté de participer à ce premier Master Océan, c'est avant tout pour apporter la voix des pêcheurs hauturiers de Nouvelle-Calédonie dans le débat sur la mise en place d'aires marines protégées au sein du Parc naturel de la mer de Corail. Une filière qui compte 600 emplois directs et indirects. Une filière qu'il juge « transparente », puisqu'assujettie à l'observatoire de la pêche hauturière qui existe depuis maintenant 15 ans au sein du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

LE CONTEXTE

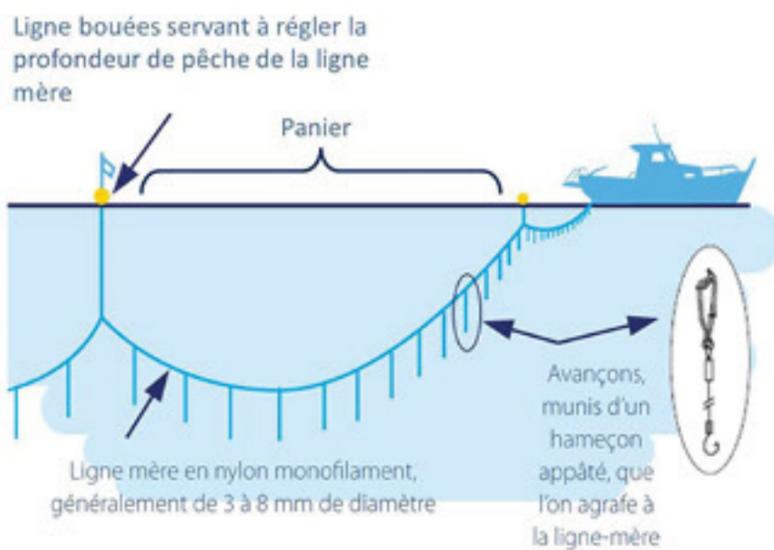
« Les activités de pêche hauturière prélèvent 2500 tonnes de thon par an dans les eaux calédoniennes. Notre filière est exemplaire au niveau de ses pratiques, et en totale conformité avec les règles régionales. » C'est par ces mots que Mario Lopez a tenu à lancer le débat sur sa filière. En Nouvelle-Calédonie, la pêche hauturière (en haute mer) compte seize navires.

La consommation locale de thon représente

80 % de la production, « une filière 100 % locale, 100 % labellisée pêche responsable et qui permet de garantir l'autosuffisance alimentaire en thon à 100 % », rappelle Mario Lopez qui précise également que les consommateurs calédoniens ont la chance de consommer essentiellement des poissons sauvages et non d'élevage.

À l'échelle mondiale, on compte 2,5 millions de tonnes de thons pêchées par an. 50 % des ressources mondiales de thon sont localisées dans le Pacifique. Pour la Fédération des pêcheurs hauturiers de Nouvelle-Calédonie, « la pression de pêche sur l'ensemble du Parc naturel de la mer de Corail est excessivement faible, comparée à nos voisins. Ces derniers vendent des licences de pêche aux armements chinois, coréens et autres pour les autoriser à pêcher dans leurs eaux sans aucun droit de regard. »

Les pêcheurs travaillent avec la technique de pêche à la palangre horizontale dérivante (les autres techniques sont interdites), héritée des Japonais, qui privilégie un effort de pêche modéré à faible. Cette méthode est reconnue comme respectueuse de l'environnement et respecte les règles et les mesures de gestion édictées par la Commission des pêches du Pacifique Sud (WCPFC). Pour la Fédération, « c'est une pêche sélective — on libère les tortues, on relâche les poissons non comestibles (par exemple, les escoliers noirs, les barracudas...). La pêche aux requins n'est plus pratiquée par les pêcheurs hauturiers depuis 2008 et elle est interdite sur l'ensemble de la ZEE depuis 2013. Ils sont relâchés. Ce qui fait du parc un sanctuaire à requins. »



En Nouvelle-Calédonie, il existe un label Pêche Responsable et 100 % des armements calédoniens répondent à ce label. Les professionnels sont régulièrement auditionnés par l'AFNOR (Association Française de Normalisation). Aujourd'hui, la Fédération travaille sur une reconnaissance du label par la France et surtout par le marché international.



LES ENJEUX DE LA FILIÈRE PÊCHE ET DES AIRES MARINES PROTÉGÉES



Pour la filière de pêche hauturière calédonienne, il serait contre-productif de mettre sous cloche d'autres zones du parc au regard de la pression de pêche extrêmement faible dans ces zones. « Sur la zone des Chesterfield devenue une aire marine protégée, les pêcheurs respectent la décision du gouvernement et, de plus, les eaux ne sont pas assez profondes. Nous avons accepté cette réserve à condition de pouvoir naviguer aux alentours des 1 000 m de bathymétrie. Pour obtenir la licence de pêche du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, nous devons prendre des observateurs à bord sur 10 % de nos sorties en mer. Tout est répertorié : les poissons, les tailles, les requins, les tortues et même les captures d'oiseaux (qui sont inexistantes). Ce sont en moyenne deux observateurs par navire par an qui tournent sur notre flotte. Les observateurs transmettent les données à la CPS et à l'ADECAL. Ils rédigent un rapport annuel sur les campagnes menées, il s'agit d'un rapport public. Ils mesurent, ils pèsent, ils notent et consignent à la CPS les données récoltées. »

Pour la Fédération, les bateaux de pêche hauturière calédoniens jouent le rôle de sentinelle et de vigie dans le parc « car on va dans des endroits où il y a peu de bateaux. Nos bateaux devraient bientôt être équipés de radars AIS. Ce dispositif sera testé en août 2022 et s'il est concluant, nous équiperons tous les bateaux. » Ce projet est cofinancé par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et la Marine nationale.

QUE PENSEZ-VOUS DE LA MISE EN PLACE D'UN ZONAGE DES ACTIVITÉS AU SEIN DU PARC NATUREL DE LA MER DE CORAIL ?

La filière pêche n'est pas en accord sur ce zonage d'activité, car notre flotte reste peu nombreuse, et a donc un faible impact sur la ressource.

Les poissons pélagiques bougent. On sait qu'ils partent à une période, que les thons blancs font un grand tour. Et pour le thon jaune, il redescend souvent par le nord-est.

Sans imposer des zones d'activités, la filière de pêche hauturière l'applique déjà au regard du nombre de navires et de l'espace dédié à la pêche.

C'est donc une chance et une opportunité d'avoir une pêche avec une faible pression sur la ressource. Il faut bien remettre le curseur des navires calédoniens à l'échelle des thoniers étrangers.

DANS LA PERSPECTIVE DE L'OBJECTIF FIXÉ PAR LA FRANCE, À SAVOIR 30 % D'ESPACES MARINS EN PROTECTION FORTE, QUELS SERAIENT LES IMPACTS POSITIFS ET NÉGATIFS SUR VOS ACTIVITÉS ?

Aujourd'hui, les bateaux de pêche sont autorisés à passer sur ces zones, pour ne pas faire de détours, et ne pas consommer plus de carburant. D'autant que ces derniers temps, le prix du carburant devient un point très critique. Finalement, depuis 2020, l'impact vécu est celui du reroutage des trajectoires de pêche, mais sans avoir de conséquences majeures sur notre activité. Le zonage actuel respecte les 1 000 m de bathymétrie. Si on considère l'objectif de 30 % soit 400 000 km² de la zone maritime de Nouvelle-Calédonie, ce qui nous paraît contraignant, c'est de réduire la zone de pêche des bateaux calédoniens. Les professionnels respectent déjà une « jachère des mers ».

On irait plus loin, en disant qu'il faut mettre 100 % de la zone en protection et laisser les activités de pêche et de tourisme durable. Nous ne sommes pas en faveur d'autres mises sous cloche, car nous n'exerçons pas une pression de pêche qui le justifie. Nous considérons qu'après avoir pêché dans certaines zones et en changer au bout de quelques années, c'est un peu comme si nous mettions temporairement en « jachère » ces zones pêchées.

En tant que professionnels de la filière pêche hauturière, nous souhaitons agir en bonne intelligence, et non faire peser des contraintes réglementaires supplémentaires.

DANS LES DERNIERS RAPPORTS, ON NOTE QUE LES RENDEMENTS ONT DIMINUÉ ? VOUS AVEZ UNE ESTIMATION ?

En Nouvelle-Calédonie, le thon meurt de vieillesse. On pêche toujours à peu près la même quantité qu'il y a 10 ans. Nous sommes actuellement à seize bateaux. On ne sent pas de différence, mais on fait des efforts de pêche supplémentaires. Pour nous, c'est la déprédation sur nos lignes par les requins et les cétacés qui fait baisser le volume et c'est en train de devenir un vrai problème.

LES RECOMMANDATIONS ET ATTENTES DES PROFESSIONNELS DE LA FILIÈRE PÊCHE HAUTURIÈRE

1

Faire connaître l'activité pêche hauturière et ses méthodes de pêche afin de lutter contre les stéréotypes de pêche massive et mettre en avant un modèle économique basé sur un circuit court : de la pêche à l'assiette.

2

Évaluer les volumes de pertes liées à la déprédation et trouver des solutions pour éviter les pertes de rendement.

3

Une meilleure valorisation du poisson par les politiques publiques afin de :

- répondre à des enjeux d'autonomie alimentaire (au lieu d'importer) ; par exemple, les cantines scolaires ne consomment pas de thon calédonien, mais des filets de poisson importés ;
- revaloriser les déchets liés aux poissons (organique/apport en protéine, phosphate) ;
- recréer de la valeur pour l'agriculture et l'élevage (hydrolysat pour les crevettes).

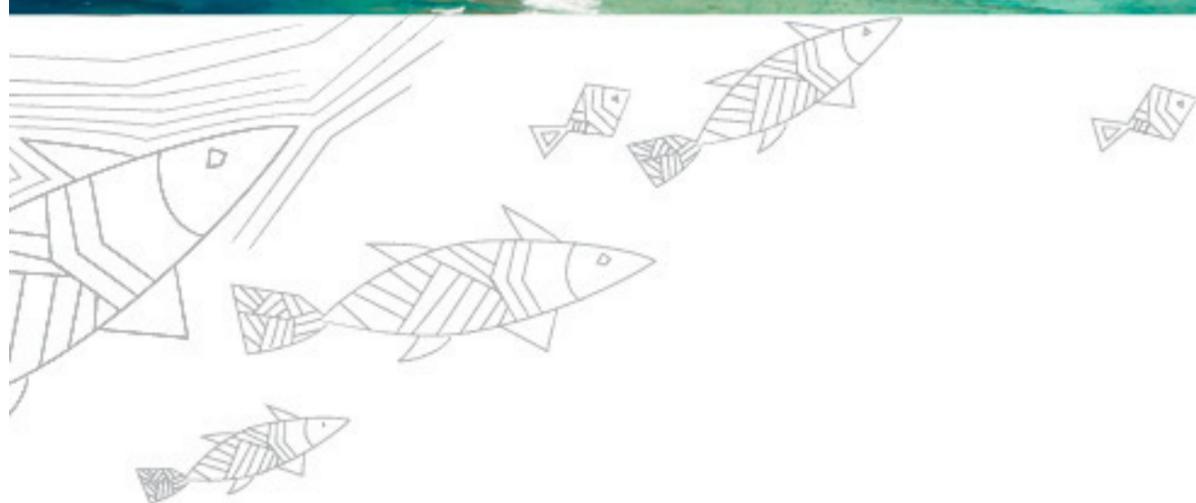
4

Un soutien plus fort à la formation des professionnels de la filière pour maintenir l'activité hauturière dans le temps : capitaine de pêche, mécanicien de pêche, équipage. En Nouvelle-Calédonie, il existe l'école des métiers de la mer (GIEP), mais nous manquons d'une formation dédiée. Nous souhaitons mener en partenariat avec le vice-rectorat un cursus au sein d'un lycée professionnel sur les métiers de la mer, tels que pêcheur côtier, pêcheur hauturier, mécanicien, poissonnier, fumeur de poisson, environnement (comme à Pouembout/Touho, par exemple).

5

Maintenir et enrichir la collaboration avec l'État et la Marine nationale pour la surveillance de la zone, primordiale pour préserver le Parc naturel de la mer de Corail sur le long terme.

©Bastien Preuss





LE RÔLE ET LE FONCTIONNEMENT D'UNE AIRE MARINE PROTÉGÉE

2 juin 2022 — Nouméa

L'INVITÉ LAURENT WANTIEZ

**Maître de conférences à l'Université de la Nouvelle-Calédonie
Spécialiste des aires marines protégées**

Maître de conférences à l'Université de la Nouvelle-Calédonie (UNC), Laurent Wantiez (au centre sur la photo) étudie la dynamique spatiale et temporelle des récifs coralliens depuis près de 30 ans. Après des études et un doctorat en océanologie à Marseille et plusieurs stages à l'ORSTOM, il crée un bureau de consultant en environnement avant de rejoindre l'UNC. Il s'occupe notamment aujourd'hui du suivi et de l'évaluation des sites calédoniens inscrits au Patrimoine mondial de l'UNESCO.



LE CONTEXTE

Une aire marine protégée (AMP) est une zone marine qui est gérée. Il en existe différents types en fonction du niveau de protection et des règles qui y sont mises en œuvre. L'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) définit 6 catégories d'AMP. Une réserve est une zone de non-prélèvement. La réserve intégrale est interdite d'accès tandis que la réserve naturelle peut être fréquentée. La mise en place d'AMP peut être issue d'une demande de la population, c'est par exemple le cas de Pouébo, où les tribus ont demandé une reconnaissance dans le droit public des zones taboues déjà protégées coutumièrement. Elle peut également être issue d'un besoin de gestion, de conservation ou des résultats de la science.

Mais il s'agit en fin de compte d'une décision institutionnelle.

L'état général des aires marines protégées de Nouvelle-Calédonie est bon. Les résultats suivent globalement les effets environnementaux avec des diminutions liées principalement au passage de cyclones et, dans une moindre mesure, aux périodes El Niño, aux pullulations d'acanthasters ou à des phénomènes de blanchissement localisés.

Après le passage du cyclone Erika en 2003, certains écosystèmes ont mis 10 ans à se reconstituer. L'évolution des réserves face à ces phénomènes naturels dépend de leur localisation, de l'état de l'écosystème à ce moment-là et de la pression qu'il subit.

Certaines réserves de la côte Est comme celle de Hienghène restent inchangées. Cela ne veut pas dire que la réserve ne fonctionne pas puisque l'objectif de création de ces réserves était plutôt de répondre au principe de précaution et de maintenir ces milieux en bon état de santé. Quant aux grandes réserves sur les zones de Chesterfield et Entrecasteaux, elles sont peu fréquentées et considérées comme «primitives». Le comportement peu farouche des poissons est d'ailleurs un indicateur de ces sites quasi-vierges.

L'objectif de 30 % de zones maritimes classées en aires marines hautement protégées proposé par l'UICN est issu d'une modélisation et correspond à un seuil défini pour l'ensemble de la planète. Si ce seuil global n'est pas atteint, les modèles prédisent à terme un effondrement de la biodiversité et des ressources marines. Ces 30 % de zones «réservoirs» permettraient au contraire de réalimenter de façon durable les zones exploitées. Ce seuil répond aussi à la nécessité de communiquer un message simple à l'échelle mondiale : pour pérenniser les ressources, il faudrait protéger à l'échelle globale 30 % des océans. Il faut cependant rester vigilant sur son application au niveau local, identifier les zones productives qui ont le plus besoin de protection, ne pas se limiter à 30 % si certains écosystèmes nécessitent d'être protégés à plus grande échelle et réfléchir à des mesures de gestions adaptées en dehors des réserves.

L'ÉVALUATION D'UNE AMP

L'évaluation d'une aire marine protégée est un processus complexe au sein duquel plusieurs éléments sont importants à prendre en compte, notamment l'état initial du milieu au moment de la création de la réserve, ainsi que l'évolution du milieu dans le temps.

Il s'agit également d'être vigilant sur le type d'indicateurs utilisés pour évaluer une AMP et aux messages parfois simplifiés concernant les résultats d'études.

Le milieu biologique est complexe, une multitude de processus interagit, c'est pourquoi il est important de bien détailler les observations et d'utiliser une panoplie d'indicateurs complémentaires.

La création d'une réserve répond à un objectif et les indicateurs mis en œuvre pour évaluer son fonctionnement en dépendent. Ensuite, il faudra aussi définir l'échelle d'observation sur laquelle le phénomène sera étudié. Par exemple, si on fait un bilan des récifs de Nouvelle-Calédonie, on peut dire qu'ils sont en très bonne santé. Ce qui ne veut pas dire qu'ils ne sont pas dégradés à certains endroits spécifiques. Donc tout dépend de l'échelle à laquelle on se place.

Le rôle du scientifique n'est pas forcément de vulgariser les résultats de cette évaluation. La vulgarisation est un métier à part entière, qui doit être exercé par des professionnels afin de mettre en images les données scientifiques.



© Christian Grondin



3 QUESTIONS À LAURENT WANTIEZ

QUELLES SONT LES ÉTAPES ESSENTIELLES DANS LA CRÉATION D'UNE AIRE MARINE PROTÉGÉE ?

Le pourquoi de la création d'une réserve est le point essentiel qui permettra d'en faire une évaluation adaptée. C'est aussi ce qui permettra de la rendre optimale, de bien la dimensionner, la positionner. Ce n'est pas forcément une question à laquelle on répond facilement. La création d'une réserve est un moyen de gestion simple, facile à mettre en place, mais définir l'objectif est une étape essentielle. Il faudra aussi les moyens humains et financiers pour assurer son bon fonctionnement. Les objectifs de création de réserves ont évolué. Il y a une vingtaine d'années, les réserves étaient surtout créées parce que c'était plus facile que de mettre en place une réglementation de la pêche, avec l'objectif de créer un effet de débordement et d'alimenter la zone de pêche. Aujourd'hui, c'est la conservation des écosystèmes qui est en jeu.

Une fois qu'on a défini l'objectif et mis en place la réserve, vient ensuite la question du suivi qui permettra d'évaluer si la réserve fonctionne. Cela semble logique, mais les échelles de temps ne sont pas les mêmes pour les réserves et pour les politiques ! Le long terme, c'est cinq ans pour un politique, alors que cela représente du court terme pour une réserve.

Un autre point à considérer est le dimensionnement. Lors de la mise en place d'une réserve où la pêche est interdite par exemple, cet usage est reporté sur d'autres zones. Si la réserve n'est pas bien

dimensionnée, la pression qui sera reportée sur la zone hors réserve peut être trop forte. Dans ce cas-là, même si la réserve fonctionne, le bilan global sur l'ensemble de la zone sera moins bon. En termes de taille d'aire marine protégée, on en revient à nouveau à la question de l'objectif. S'il s'agit de conserver un écosystème de récifs coralliens, il faut la plus grande réserve possible. S'il s'agit de préserver une ressource afin qu'elle puisse être exploitée de manière durable, on va mettre en place la plus petite réserve possible permettant d'alimenter les zones de pêche. On peut aussi vouloir protéger un sous-ensemble d'écosystèmes lagunaires où tous les milieux sont représentés afin de couvrir les différentes étapes du cycle de vie de certaines espèces.

L'effet pervers de la création d'une réserve peut aussi être la dégradation des milieux annexes. Les gens fréquentent les réserves, ce qui peut entraîner un dépassement de la capacité de charge et donc une dégradation du milieu.





POURQUOI DOIT-ON SELON VOUS METTRE EN PLACE UNE SURVEILLANCE ACCRUE ?

Lorsque les règles ont été mises en place, il faut également pouvoir surveiller la réserve afin qu'elle ne devienne pas un « paper park » : une réserve qui n'existe que sur le papier et où personne ne va voir si les règles sont respectées. Même si tout ne passe pas par la répression, il faut que la personne qui ne respecte pas les règles soit sanctionnée.

À l'échelle mondiale, les réserves qui fonctionnent le mieux sont les réserves qui sont acceptées par les habitants, par les usagers. L'appropriation de l'espace mis en réserve est fondamentale pour un meilleur respect des règles inhérentes à la création de la réserve.

COMMENT SAIT-ON QU'UNE RÉSERVE FONCTIONNE ?

Une fois que l'objectif est défini, on doit sélectionner un ensemble d'indicateurs qu'il faut aller mesurer. Il n'y a pas de métrique ou de seuil universel. C'est l'évolution de ces indicateurs qui va nous montrer si la réserve fonctionne par rapport aux objectifs fixés.

Le plan d'échantillonnage optimum une fois que les indicateurs sont sélectionnés est ce qu'on appelle le BACIPS (Before-After Control-Impact Paired Series) : contrôle de l'impact avant/après sur des séries appariées. On va donc comparer le même type d'écosystème à l'intérieur et à l'extérieur de la réserve. C'est l'évolution dans le temps de cet indicateur qui va être importante.

Aujourd'hui, plus de 100 indicateurs sont utilisés pour le suivi du patrimoine mondial et pour savoir s'il y a maintien de l'intégrité du bien ou pas. La complexité du système fait qu'il est difficile d'en faire ressortir un message simple, alors que c'est justement cela qui va permettre de communiquer sur le fonctionnement d'une réserve. Il y a donc un important travail qui va permettre de donner un avis. Et cet avis doit être contextualisé avec l'ensemble des informations disponibles. L'évolution rapide des indicateurs tels que la biomasse dans les petites réserves en périphérie de Nouméa est vraiment impressionnante. On a vu la densité de poissons augmenter de 160 % en 4 ans.



LES RECOMMANDATIONS ET LES ATTENTES

1

Faire continuellement évoluer les modes de gestion. La réserve n'est pas la solution unique. Il faut organiser l'usage à l'échelle des écosystèmes et ne pas avoir peur de la complexité du système à mettre en place.

2

Il y a un véritable travail de zonage à faire avec des zones interdites, des zones sans pêche et des zones avec des règles d'usage, à articuler au sein des parcs marins.

3

Verbaliser les délits.

4

Au niveau du Parc naturel de la mer de Corail, l'application du principe de précaution pour le maintenir en l'état le plus possible.

5

La mise en place d'une certification des bureaux d'études.

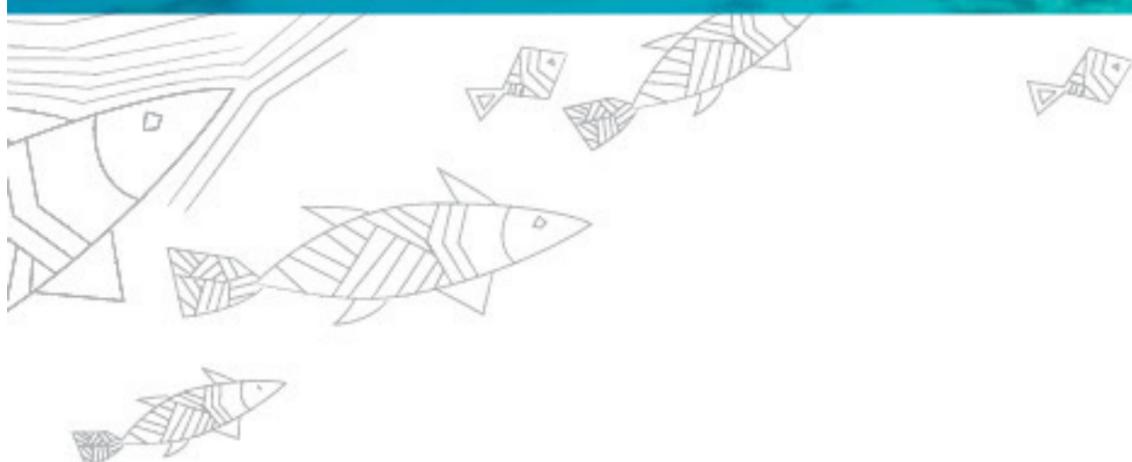
6

La protection des monts sous-marins, soutenue par le comité scientifique du parc.

7

Mettre en place une redevance pour les activités touristiques dans le parc.

© Aline Schaffar





Océan et Peuple Autochtone

7 juillet 2022 — Nouméa

L'INVITÉ JEAN-YVES POEDI

Représentant du Sénat coutumier pour le Parc naturel de la mer de Corail et de l'aire coutumière Ajië Aro

Chef du clan Yari, clan de la mer, Jean-Yves Poedi bénéficie d'une connaissance concernant les relations qu'entretient depuis 3 000 ans le peuple kanak avec l'océan. Une connaissance avant tout transmise par son père et ses grands-pères et les rencontres et partages avec les aires coutumières. Jean-Yves Poedi est reconnu pour ses interventions dans les cérémonies coutumières.

Il s'investit depuis maintenant plusieurs années sur les sujets de biodiversité, de protection de l'environnement et contribue activement via le Sénat coutumier au processus du Parc naturel de la mer de Corail. Jean-Yves Poedi sait raconter les liens entre les hommes et la mer : ces liens qui depuis des décennies sont à la fois des liens de subsistance, des liens sociaux, culturels et spirituels, des liens historiques, ou encore des liens naturels entre les activités humaines et le monde animal.

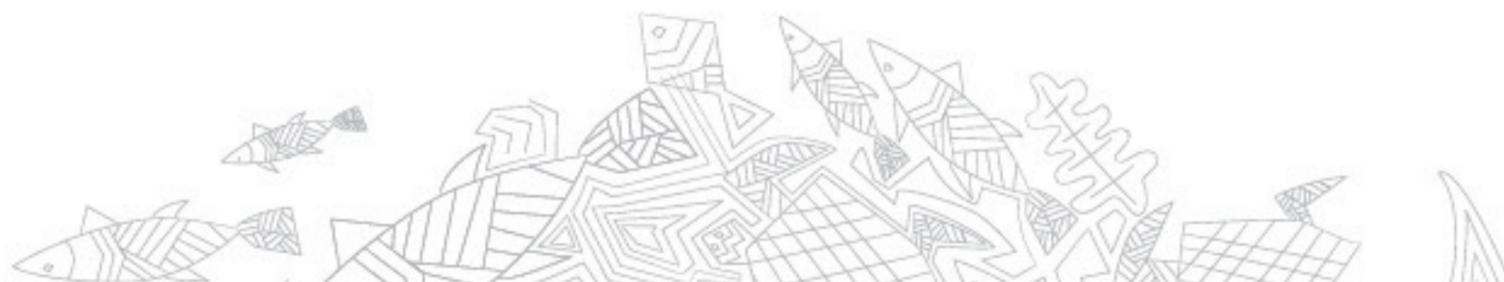


LE CONTEXTE

Des travaux sont en cours, en partenariat notamment avec le Sénat coutumier, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, les pêcheurs hauturiers, le comité de gestion du Parc naturel de la mer de Corail, Conservation International et la Blue Nature Alliance, afin d'intégrer la vision culturelle kanak au niveau du pays.

Cette vision intègre notamment les totems,

qui ne sont pas que la partie visible de l'animal, mais aussi l'esprit qui va avec, sa représentation dans la culture kanak, la protection qu'il nous offre. De ce fait, le totem peut aussi être un élément invisible comme l'air, l'espace, etc. C'est ce qui vient donner un peu plus de force dans la vision kanak.



On y trouve aussi la notion d'équilibre, puisque chaque chose a son complément : le jour et la nuit, la marée haute et la marée basse, le corps et l'esprit. L'équilibre joue un rôle important dans la vision culturelle kanak de l'océan. On a tous besoin de se nourrir, mais il s'agit de trouver l'équilibre entre le prélèvement et la capacité de l'écosystème à se régénérer. Cela pose aussi la question de ce dont nous avons réellement besoin et de ce que l'on veut laisser derrière nous.

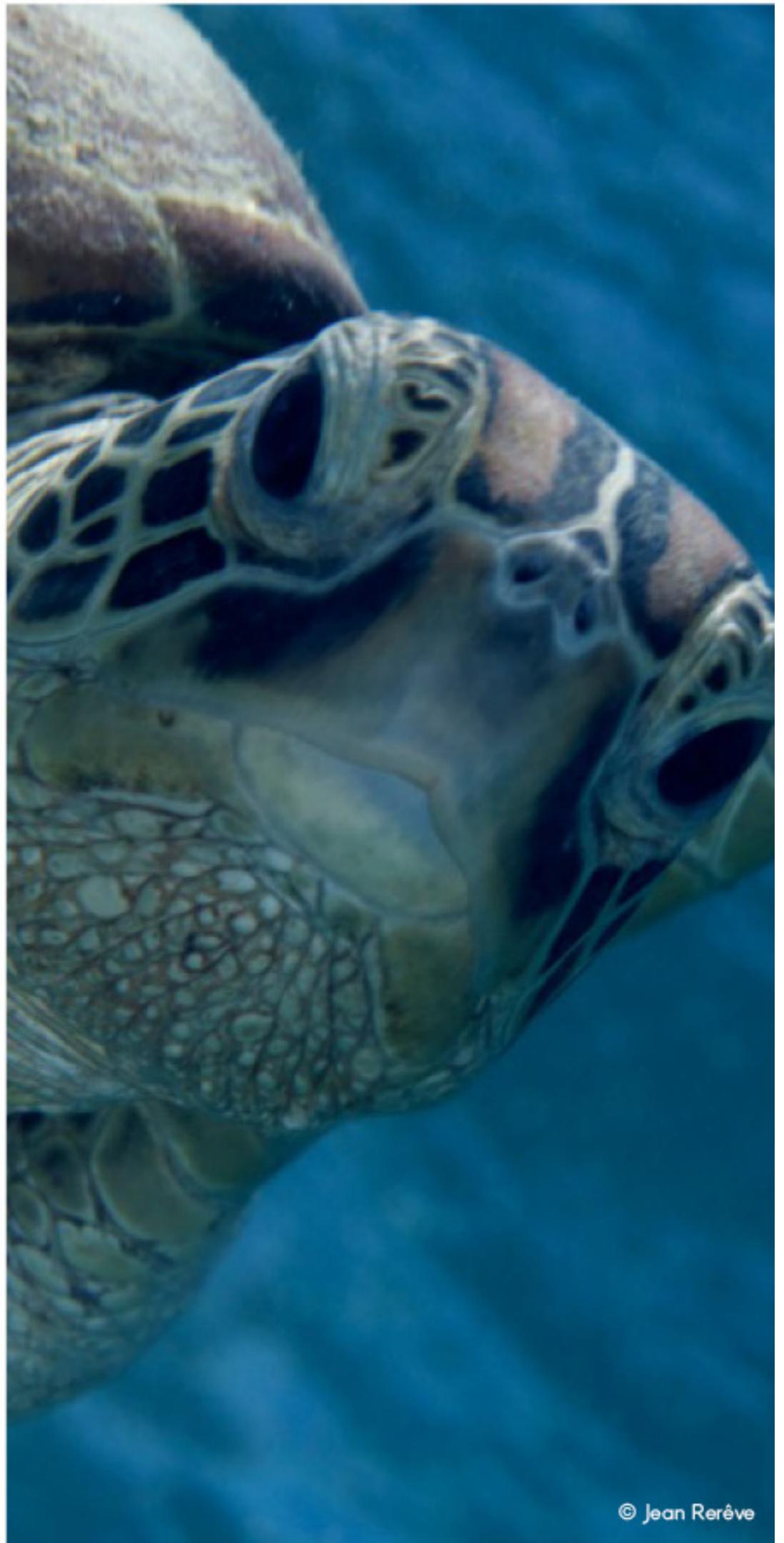
Notre relation à l'océan porte aussi un certain nombre de valeurs et avec elles, la notion de responsabilité. J'aime la mer, je m'engage et j'agis. C'est là le rôle du clan de la mer, veiller et gérer ce lieu.

La vision culturelle kanak de la mer et de sa protection est une vision holistique qui tient compte d'un ensemble dans son caractère multidimensionnel.

Un élément n'est jamais séparé d'un autre, il fait partie d'un ensemble et nous faisons partie de cet ensemble-là. Il n'y a pas de limite entre l'homme kanak et son environnement, c'est un tout.

Et c'est pourquoi, quand il y a un interdit, il n'a pas besoin d'être expliqué, la question ne se pose pas, il est respecté tout simplement parce qu'il fait partie intégrante de cet ensemble.

C'est donc aussi ensemble que nous devons porter quelque chose qui nous ressemble pour demain, c'est tout l'enjeu pour que l'on puisse léguer un environnement protégé à ceux qui viendront après nous.



© Jean Rêve



3 QUESTIONS À JEAN-YVES POEDI

COMMENT EST-CE QUE LA SOCIÉTÉ KANAK S'EST CONSTRUITE DANS SON LIEN À LA MER ?

Le lien entre les Kanaks et la mer remonte à très loin. On parle de 3 000 ans de civilisation avec l'océan. Ce lien, c'est aussi le lien avec les îles du Pacifique et les nombreux échanges avec la Polynésie et la Mélanésie. Grâce à ce contact avec la mer, un certain nombre de choses sont intégrées, apprises des éléments de la nature : les oiseaux indiquent la proximité des terres, le courant informe sur la profondeur de l'eau et la bonne trajectoire à prendre, les différentes formes de vents, les étoiles, etc.

Le peuple kanak s'organise autour de clans qui eux-mêmes s'organisent autour des éléments de la nature. Le clan de la mer a ainsi la responsabilité de la zone maritime, c'est son boulot. Mais il a aussi un lien fort avec ceux de la forêt, car ces responsabilités claniques obligent au partage.

On est obligés de demander à l'autre pour accéder à une ressource qui n'existe pas au sein de notre clan, et l'autre doit avoir la capacité d'honorer cette demande.

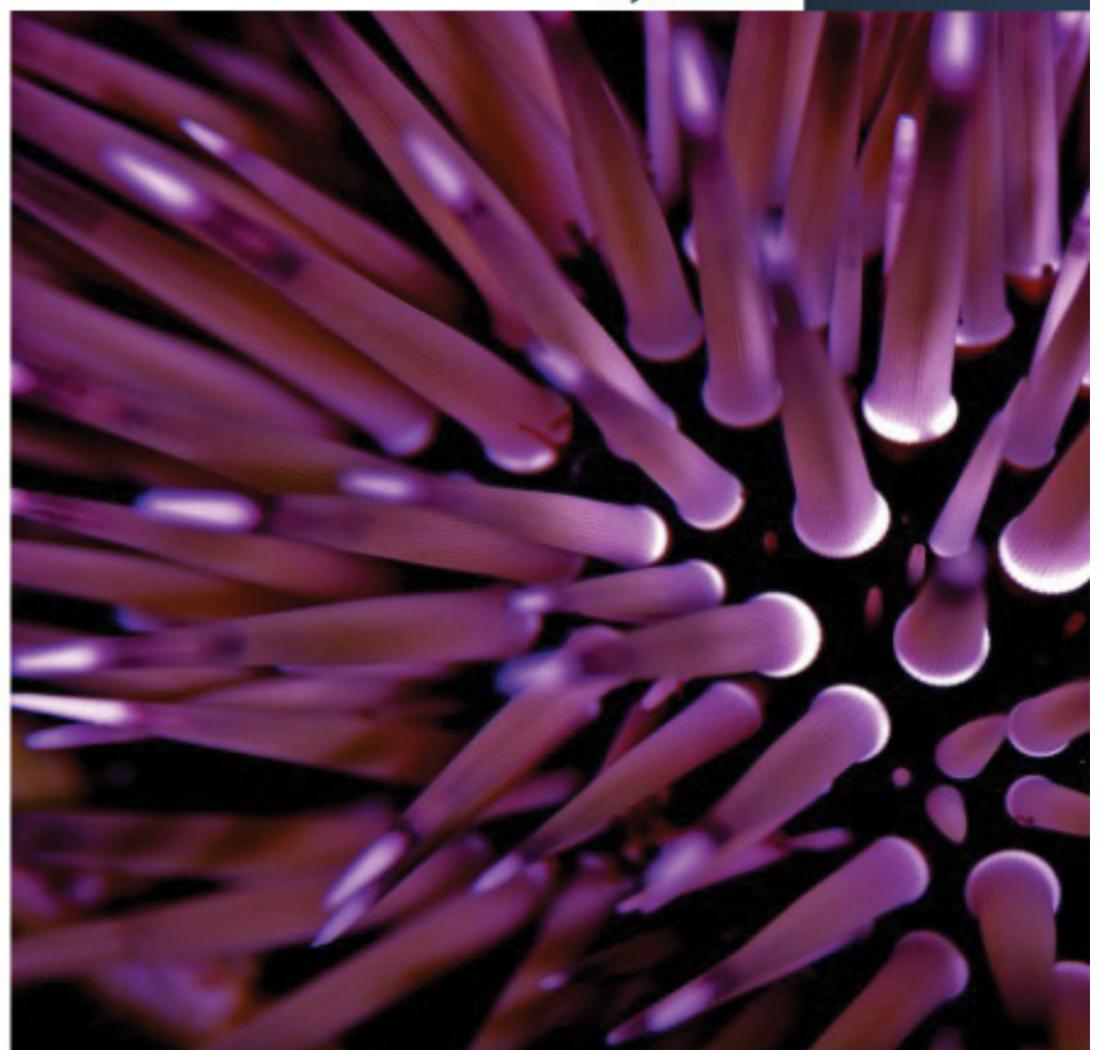
COMMENT TRANSMETTEZ-VOUS CETTE CONNAISSANCE ?

Il faut être sur place, en lien direct avec la nature et avec les autres, il faut être en contact. Ce qui permet de mêler la théorie et la pratique. La transmission se fait comme ça, en faisant, en étant dans le concret. Être sur le terrain permet aussi d'associer les fluctuations de la nature à cet apprentissage (les marées, les saisons, etc.).

Il est important d'encourager la jeunesse en ce sens afin qu'elle s'approprie cette connaissance, d'être force de proposition et de cultiver les possibilités de rencontre et de partage.

C'est au travers du dialogue que les différents acteurs de l'environnement et du parc pourront ensemble transmettre quelque chose de concret aux générations futures. Le partage de la vision culturelle kanak doit permettre d'enrichir le débat et de porter un message auprès des jeunes.

© Jean Rêve





COMMENT LE SÉNAT COUTUMIER APPRÉHENDÉ LES ACTIONS MENÉES POUR LE PARC NATUREL DE LA MER DE CORAIL ?

Les usages et les pratiques kanak au sein du Parc naturel de la mer de Corail sont connus et reconnus depuis des décennies. Certaines îles comme Chesterfield et Entrecasteaux étaient régulièrement fréquentées pour des initiations de jeunes ou autres rites coutumiers. Mais il est important aujourd'hui que nous reprenions contact avec des zones du parc, car de nombreuses espèces ont disparu de nos zones littorales, entraînant avec elles une perte de certaines valeurs traditionnelles kanak.

En ce qui concerne les monts sous-marins, c'est là où repose l'âme, l'esprit du monde kanak. Et ce monde du silence, de tranquillité, de paix doit être respecté. Dans la vision culturelle kanak, ces monts sous-marins sont la continuité des montagnes qui se trouvent en surface. On retrouve cette notion holistique.

Aujourd'hui, on a commencé un travail de vigilance sur ces zones. Le Sénat

coutumier salue d'ailleurs le travail des pêcheurs hauturiers de Nouvelle-Calédonie parce qu'ils utilisent des techniques de pêche responsable. Il faut continuer ces échanges et que l'on fasse les choses ensemble. D'un côté, il y a la vision culturelle kanak vieille de 3000 ans et de l'autre, il y a les besoins actuels, notamment la filière de la pêche. Mais en travaillant ensemble, on doit pouvoir trouver un terrain d'entente,

un équilibre. On a la chance d'avoir un patrimoine marin encore vierge, aujourd'hui, on le sait. Donc il faut bien veiller à le préserver. C'est à nous tous, ensemble, de voir ce qu'on met en place pour pouvoir répondre à nos besoins, préserver ces endroits-là et respecter l'équilibre de ce qu'on laissera à nos enfants. Cela n'a pas qu'une simple valeur monétaire.

Concernant le tourisme, nous n'avons pas encore assez d'études pour savoir quel pourrait être l'impact sur ces zones vierges du parc. Donc le Sénat coutumier serait plutôt en faveur de créer des réserves intégrales sur les réserves naturelles existantes. Nous estimons que les aires gérées par les provinces pour un développement touristique sont suffisantes. Mais tout cela doit être discuté avec les quatre collèges qui participent activement au comité de gestion du Parc naturel de la mer de Corail.

Il y a également des réticences concernant l'exploitation des fonds marins. Nous avons déjà l'exemple de ce qui s'est passé à terre. Comment va-t-on maîtriser une activité extractive à 3000 ou 4000 mètres de fond ? On n'a pas assez d'éclairage, il vaut mieux être précautionneux.

La vision culturelle kanak pour le Parc naturel de la mer de Corail est aujourd'hui assimilée, mais elle n'est pas reconnue et c'est bien là la demande des coutumiers. C'est la quote-part des gens de ce pays qui veulent participer pour qu'on puisse construire quelque chose ensemble.



LES RECOMMANDATIONS ET LES ATTENTES

1

Intégrer la vision culturelle kanak à la loi de pays relative à la protection des aires marines de la Nouvelle-Calédonie.

2

Accéder à la demande du Sénat coutumier de co-présider le Parc naturel de la mer de Corail aux côtés du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et du Haut-Commissariat.

3

Donner plus de pouvoir au comité de gestion qui n'a pour l'instant qu'un avis consultatif.

4

Donner la possibilité aux représentants coutumiers de se rendre dans le parc à bord de l'Amborella.

5

Partager la connaissance sur la culture et l'histoire de la fréquentation du parc par le peuple premier, par la parole notamment.

6

Délocaliser les réunions du comité de gestion du parc et aller à la rencontre des gens sur le terrain pour un meilleur partage des informations et des visions.



7

Donner un statut juridique aux espèces et aux espaces à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie.

8

Faire de la Nouvelle-Calédonie un exemple en matière de gestion de ses zones maritimes, en harmonie avec la vision kanak de l'équilibre entre besoins et protection de l'environnement.

9

S'inspirer des savoirs ancestraux et traditionnels pour le développement de la Nouvelle-Calédonie.

10

Changer de vision et revenir à l'essentiel. Remettre l'homme au centre des décisions.

11

Réduire l'impact au minimum afin de préserver le « bien » pour les générations futures.

12

Reconnaître juridiquement les réserves coutumières kanak comme une catégorie d'aires marines protégées supplémentaire.

GOUVERNANCE ET GESTION DES ZONES MARITIMES

L'EXEMPLE DU BIEN INSCRIT AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

4 août 2022 — Nouméa

L'INVITÉE **NATHALIE BAILLON**

Directrice du Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle-Calédonie (CEN, aujourd'hui Agence néo-Calédonienne de la Biodiversité)

Universitaire de formation, Nathalie Baillon (à gauche sur la photo) a réalisé une thèse de doctorat en océanologie sur la croissance des poissons tropicaux avec l'Institut de Recherches pour le Développement (IRD) de Nouméa et l'Université d'Aix-Marseille. Pendant plusieurs années, elle a parcouru l'Afrique (Angola, Afrique de l'Ouest) pour des missions de surveillance aérienne des pêches, mais aussi sur la croissance des poissons commerciaux.

Cheffe de service à la province Nord, chargée des milieux et ressources aquatiques, pendant 13 ans, elle s'occupe de la gestion des pêches, du développement de l'aquaculture, de la gestion des aires protégées. Dès 2005, Nathalie Baillon était référente de la province Nord pour l'inscription des récifs du lagon au patrimoine mondial de l'Unesco. Depuis 10 ans, elle dirige le Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle-Calédonie.



LE CONTEXTE

Historiquement, le CEN a été créé en 2011, initialement pour donner une entité morale au programme « Forêt sèche » qui existait déjà depuis une dizaine d'années.

À cette mission a tout de suite été adjointe celle de la coordination de la gestion du bien inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Le CEN a intégré progressivement d'autres missions, telles que la lutte contre les espèces envahissantes, la coordination de l'IFRECOR ou encore l'animation du Plan d'Action Dugongs (PAD). Actuellement, le CEN est chef de file sur deux projets d'envergure en termes d'ambition et de

budget :

- l'initiative Récifs résilients pour mener des actions et une stratégie en faveur de la résilience des récifs coralliens, sur financement de la Fondation de la Grande Barrière ;
- le projet PROTEGE (UE-11^e FED) sur la thématique de la régulation des ongulés envahissants (cerfs, cochons, chèvres...).

Le CEN fait partie de plusieurs réseaux dont notamment la Fédération des conservatoires d'espaces naturels (FCEN) et l'Association des biens français du patrimoine mondial (ABFPM). Intégrer ces réseaux lui permet un partage d'expériences et d'expertise, ainsi que d'y faire rayonner la Nouvelle-Calédonie, mais aussi d'avoir accès à un certain nombre d'informations de type webinaires, outils et guides, qui sont diffusées auprès de tous les partenaires.

Les missions du CEN concernant le patrimoine mondial ne se substituent en aucun cas à celles des gestionnaires que sont les provinces et la Nouvelle-Calédonie. Il apporte notamment un appui aux comités de gestion, à leur demande. Ses actions à l'échelle pays, concernant le bien inscrit, incluent notamment :

- l'organisation du forum des comités qui permet de réunir l'ensemble des comités de gestion pour qu'ils puissent partager des expériences et rencontrer les gestionnaires ainsi que des experts ;
- des formations pour les comités de gestion (gestion d'une association, gestion

de projets, recherche de financements, éducation au développement durable, suivi des récifs, valorisation des données) ;

- le développement d'outils de communication tels que des panneaux explicatifs vulgarisant la synthèse de l'état de santé des récifs pour les comités de gestion ;
- la rédaction du rapport périodique qui doit être transmis à l'UNESCO tous les 6 ans, afin de prouver que l'intégrité du bien et sa valeur universelle sont conservées.



3 QUESTIONS À NATHALIE BAILLON

POUVEZ-VOUS NOUS DONNER QUELQUES CLÉS DU BON FONCTIONNEMENT D'UN COMITÉ DE GESTION ?

Il est essentiel que les gens soient vraiment volontaires et investis. Comme dans tout groupe, il faut aussi un leader, un animateur, qui fasse consensus et fasse vivre les échanges. Il me paraît souhaitable que l'animation du comité de gestion soit confiée à une personne dédiée. C'est un rôle clé parce que cette personne est à la fois sur le terrain avec le comité de gestion et en lien avec les gestionnaires, voire d'autres parties prenantes. C'est un vrai rôle de médiation.

La fluidité des échanges et les bonnes relations avec l'autorité compétente gestionnaire sont également fondamentales. Et pour cela, il est nécessaire que la répartition des rôles et des prérogatives, ainsi que les règles de fonctionnement du groupe, soient établies dès le départ. Par exemple, quel est le rôle du comité de gestion, quel est le rôle du gestionnaire et comment on travaille ensemble ?

La durabilité des dispositifs dans le temps est à considérer. Elle passe par le maintien de la motivation des bénévoles et de l'ensemble des personnes impliquées dans le process, de la valorisation du travail accompli, ainsi que de la restitution des données et des résultats des actions.

Enfin, la communication entre les comités de gestion est essentielle.

Y A-T-IL DES POINTS COMMUNS OU DES DIVERGENCES ENTRE LA MISE EN ROUTE DES COMITÉS DE GESTION LIÉS AU PATRIMOINE MONDIAL ET CELUI DU PARC NATUREL DE LA MER DE CORAIL ?

La grande différence tient dans le fait que la majorité des zones inscrites au patrimoine mondial sont adjacentes de zones habitées. Il y a donc eu une grande campagne de communication avant d'être inscrit, lors de laquelle on a circulé sur l'ensemble de la Grande Terre avec le Livre Bleu. Cette tournée d'information a permis d'expliquer les tenants et les aboutissants de cette inscription, mais a aussi permis aux gens de s'exprimer. Cela représente une bonne dizaine de personnes investies pendant près de deux ans et demi, à savoir l'État (DAFE), les techniciens des provinces et de la Nouvelle-Calédonie, mais aussi les chercheurs, les ONG, les associations...

Les comités de gestion ont pu être constitués avec des personnes habitant les zones adjacentes au bien inscrit ; directement concernées, elles ont contribué activement à l'élaboration des diagnostics et des plans de gestion de chaque zone et participent aussi concrètement aux actions sur le terrain.

Le parc, même s'il est inhabité, a un impact direct sur la vie des Calédoniens. Il est connecté aux lagons. Les tortues y circulent. Le thon que l'on consomme est pêché dans le parc, les masses d'eau sont connectées, etc.

Une autre différence tient au fait que certains des comités de gestion patrimoine mondial ont un statut associatif alors que le comité de gestion du parc est défini par un arrêté et coprésidé par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et l'État. En l'absence de consensus, les décisions prises par cette co-présidence peuvent aller à l'encontre de l'avis du comité de gestion, qui est consultatif.

À Ouvéa, le comité de gestion s'est monté en GDPL avec les coutumiers en co-décision. La gestion participative est une obligation du patrimoine mondial.



QUELLES SERAIENT VOS RECOMMANDATIONS EN TERMES DE GESTION POUR LE PARC NATUREL DE LA MER DE CORAIL ?

Dans un premier temps, il semble essentiel de comprendre et d'expliquer quelle est la vision politique pour le parc, dans quel objectif il a été créé. Une fois qu'on sait vers quoi on doit aller, la mise en œuvre est beaucoup plus aisée. Cette vision se doit d'être pragmatique et concrète avec ensuite des objectifs réalisables et chiffrables, qui puissent être remplis. De ces objectifs découlent des actions, et de ces actions des résultats qui doivent être utilisés, pour améliorer la gestion ou définir de nouveaux objectifs par exemple. Cette vision facilite également le consensus.

La communication est primordiale et doit aller dans les deux sens. Il faut informer les gens, notamment sur le fait que malgré tout ce qui se passe dans le monde, ce parc reste exceptionnel. Mais aussi les faire parler sur leurs usages et quelles valeurs ils donnent à ces espaces.

L'idée de connectivité de gouvernance est également à creuser. Avec la répartition des compétences que nous avons en Nouvelle-Calédonie, il est capital de pouvoir créer du lien entre les différentes entités gestionnaires, celle du parc, les provinces, les comités de gestion du patrimoine mondial, afin de dépasser les frontières institutionnelles et imaginer une gestion un peu plus globale. Comment pourrait-on mutualiser certaines idées ? Trouver une synergie, renforcer la cohésion pour être plus efficace ? Regrouper nos compétences et les valoriser ? Cette connectivité de gouvernance implique d'inclure tous les acteurs dans la concertation, d'échanger dans une optique de débat et non de jugement, afin de co-construire ensemble.

LES RECOMMANDATIONS ET LES ATTENTES

1

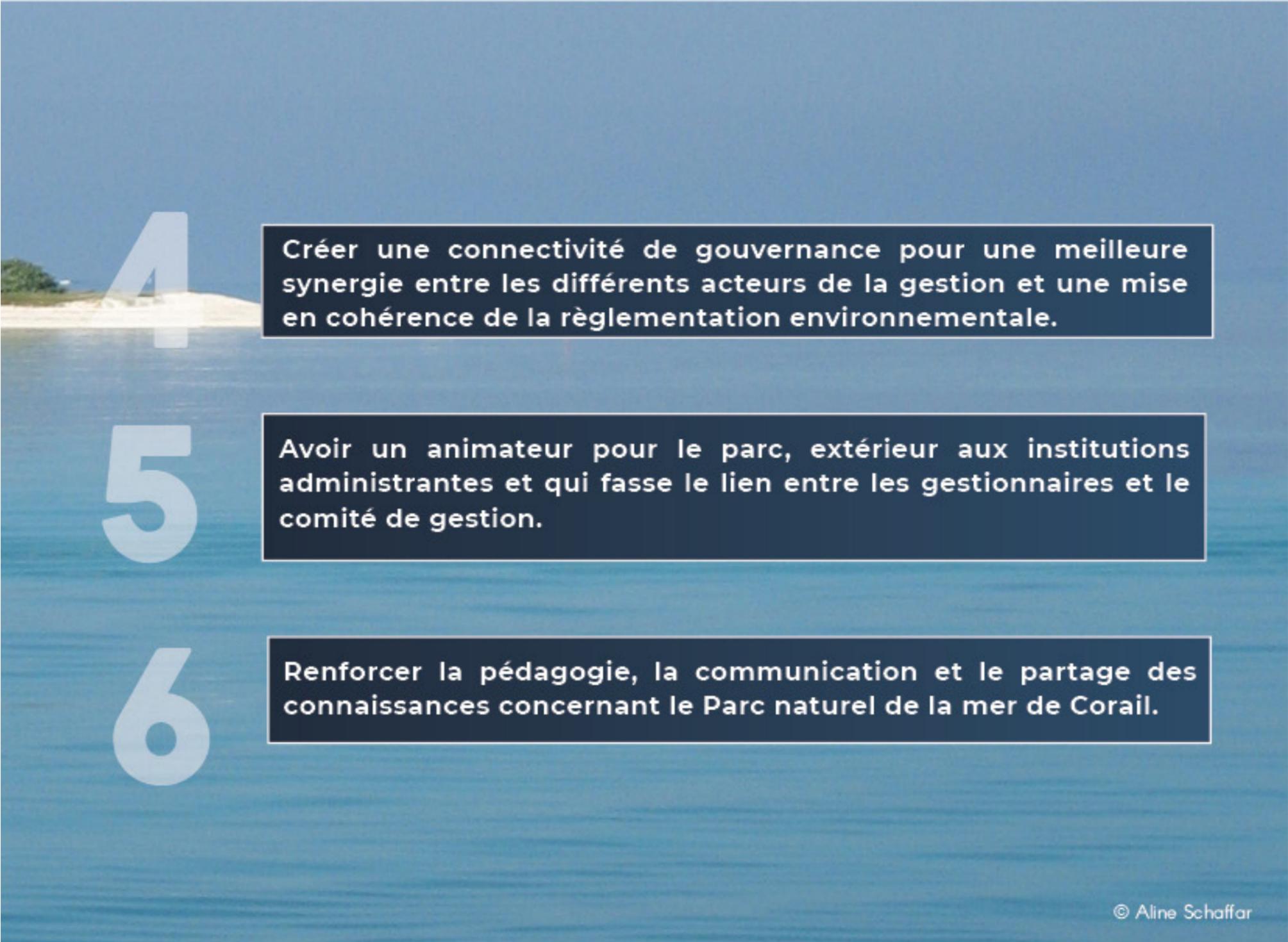
Assoir une vision politique de ce que doit être le parc, établir un diagnostic et des enjeux, prioriser les objectifs et les actions.

2

Assurer une formation continue au sein des comités de gestion, en anticipant les moyens.

3

Professionaliser la jeunesse, créer des formations et des filières professionnalisantes dans le domaine de la gestion de l'environnement.



4

Créer une connectivité de gouvernance pour une meilleure synergie entre les différents acteurs de la gestion et une mise en cohérence de la réglementation environnementale.

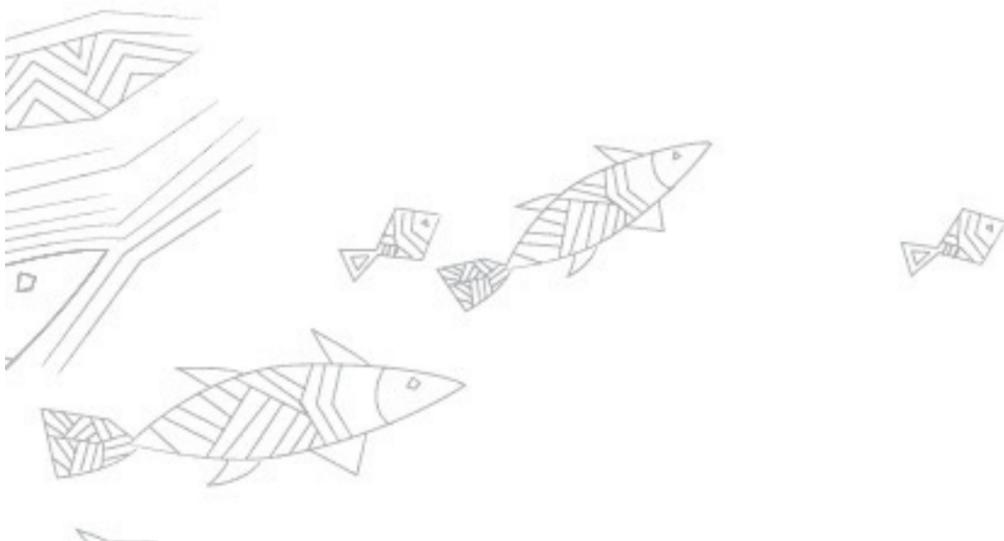
5

Avoir un animateur pour le parc, extérieur aux institutions administrantes et qui fasse le lien entre les gestionnaires et le comité de gestion.

6

Renforcer la pédagogie, la communication et le partage des connaissances concernant le Parc naturel de la mer de Corail.

© Aline Schaffar





SURVEILLANCE DES ZONES MARITIMES

1^{er} septembre 2022 — Nouméa

LES INVITÉS **LOUIS-MARIE LEROY & MANUEL DUCROCQ**



LOUIS-MARIE LEROY

Chef du bureau de l'Action de l'État en mer

Louis-Marie Leroy est commissaire principal au ministère des Forces armées et actuellement chef du bureau « Action de l'État en mer », chargé de la coordination des administrations d'État en Nouvelle-Calédonie qui opèrent en mer. Il a précédemment servi à la préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord à Cherbourg et sur divers bâtiments de la Marine nationale.

MANUEL DUCROCQ

Chef du service du Parc naturel de la mer de Corail et de la pêche au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

Manuel Ducrocq est actuellement chef du service du Parc naturel de la mer de Corail et de la pêche au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. Il a été responsable du secteur des pêches à Mayotte pendant cinq ans avant de rejoindre la province des Îles Loyauté pendant six ans en Nouvelle-Calédonie. Il a ensuite été adjoint au directeur du pôle marin à l'Adecal Technopole et œuvre depuis maintenant plus de six ans au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

LE CONTEXTE

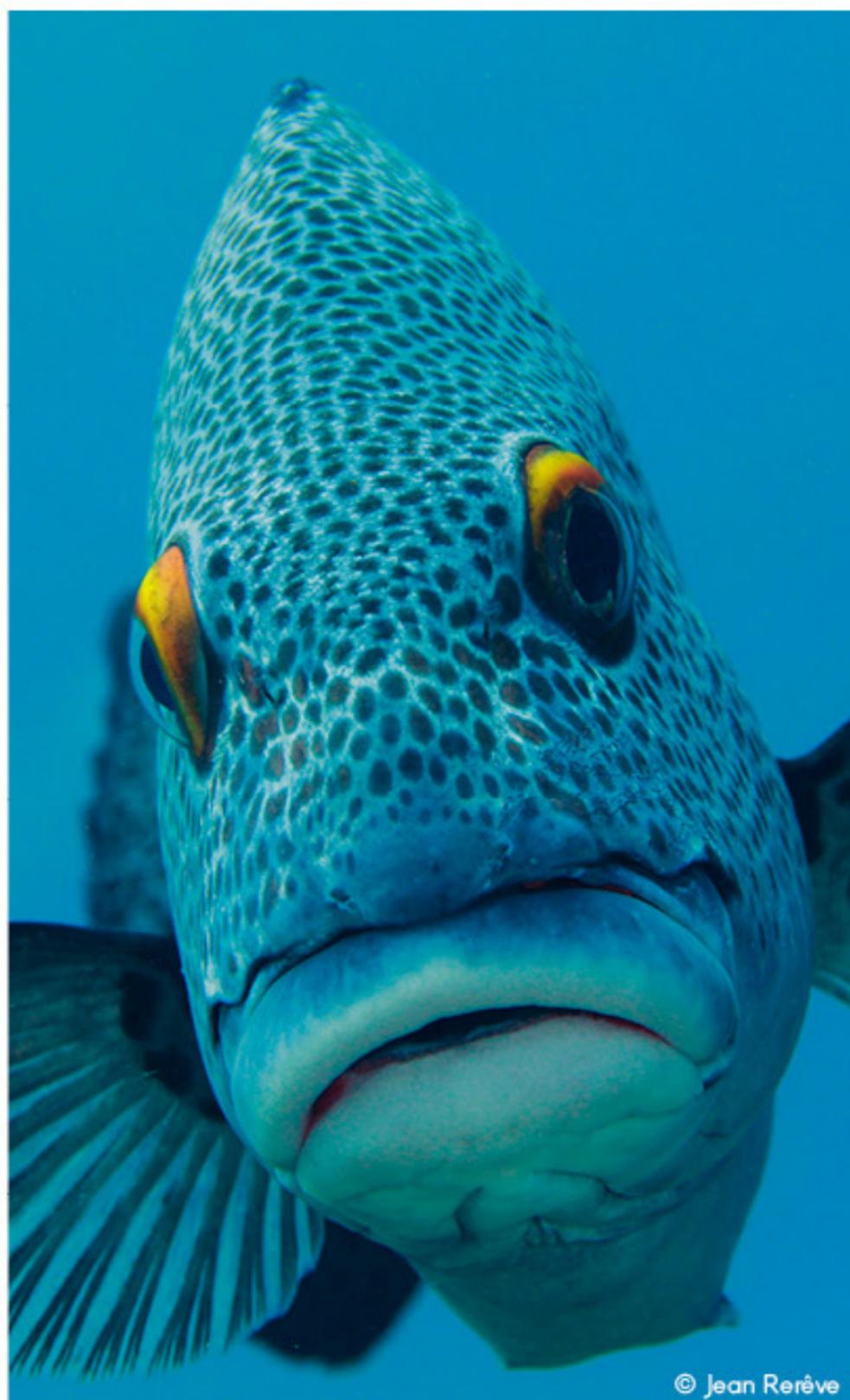


Le concept d'« Action de l'État en mer » est de coordonner les administrations d'État qui travaillent en mer. Dans les années 70, suite à différents accidents de sécurité maritime, la France a acté le besoin essentiel de disposer, pour chaque zone maritime, d'une autorité préfectorale unique chargée de la coordination des administrations intervenant en mer. Cette coordination entre les différentes administrations d'État inclut notamment les affaires maritimes, les douanes, la sécurité civile, la gendarmerie et la marine.

En Nouvelle-Calédonie, le Haut-commissaire est le délégué du gouvernement pour l'action de l'État en mer, il est chargé de diriger les administrations qui travaillent en mer et est assisté dans cette mission par le commandant de zone maritime (CZM). Les services de l'État se coordonnent entre eux mais également avec le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et avec les autres collectivités que sont les provinces et les communes puisque de nombreuses compétences en mer ont été transférées par la loi organique 99-209. Il y a aussi un effort important de collaboration et de coopération avec les pays voisins. Cela a notamment été le cas pour la gestion de la problématique "Blue Boats" (pêche illégale) puisque l'information a bien circulé au sein de la communauté internationale. Ce n'est pas uniquement le volet surveillance et intervention qui permet de protéger nos ressources et nos espaces maritimes, mais également la coopération, ainsi que l'action diplomatique et judiciaire.

Concernant le Parc naturel de la mer de Corail, la réglementation de l'exercice des droits d'exploration, d'exploitation, de gestion et de conservation des ressources marines vivantes et non-vivantes est une compétence qui relève de la Nouvelle-Calédonie. Le gouvernement a donc une lourde responsabilité en termes de surveillance. La surveillance est également un

sujet transverse qui conditionne l'ensemble des objectifs du parc tels que stipulés dans le plan de gestion. Pour bien surveiller ces zones, il faut bien les connaître en termes de fréquentation et d'usages. Le suivi est donc également très important puisqu'il permet d'orienter la surveillance et de produire des indicateurs pour la gestion.



© Jean Rêve

3 QUESTIONS À LOUIS-MARIE LEROY & MANUEL DUCROCCQ

QUELS SONT PLUS PRÉCISÉMENT LES OBJECTIFS DE SURVEILLANCE QUI S'INSCRIVENT DANS LA POLITIQUE NATIONALE FRANÇAISE EN OUTRE-MER ?

L'action de l'État en mer s'organise autour de 47 missions en Nouvelle-Calédonie qui s'articulent autour de quatre thèmes : assurer la sécurité maritime (recherche et sauvetage des personnes en mer, assistance aux navires en difficulté), prévenir les accidents, protéger les richesses naturelles et économiques, lutter contre les activités illicites. À l'échelle de la zone maritime qui est immense, il est nécessaire d'avoir une action de surveillance majeure pour protéger l'environnement, prévenir et empêcher le développement des activités illicites, et suivre le trafic maritime.

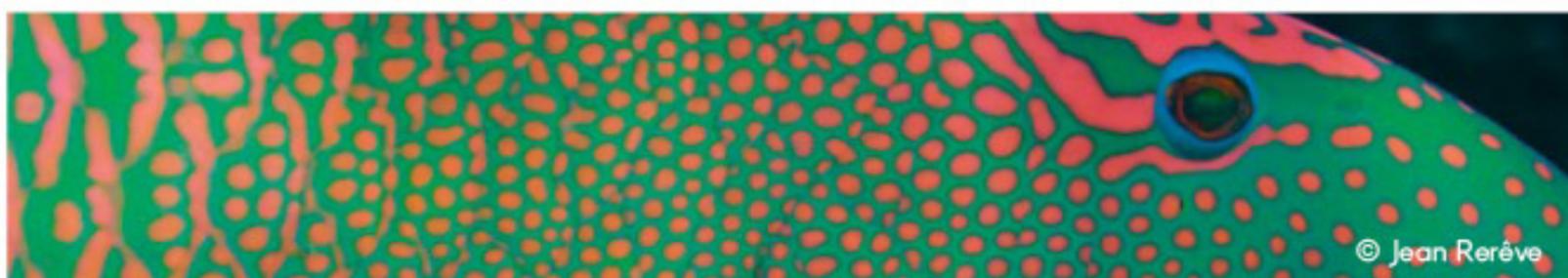
La surveillance s'exerce de manière différente en fonction de l'espace maritime et de la densité de l'activité dans cet espace. Outre-mer, il y a généralement moins de moyens parce que le trafic est moindre alors que les espaces, notamment dans le Pacifique, sont immenses. On est donc obligés de prioriser, coordonner et mutualiser les moyens puisqu'ils ne sont pas forcément dédiés. Cela nécessite également une polyvalence des agents afin qu'ils puissent contrôler différentes activités.

En Nouvelle-Calédonie, les moyens engagés dans la surveillance sont essentiellement ceux des forces armées, notamment de la marine, puisque dans le parc on est dans les eaux hauturières, au-delà de la mer territoriale bordant la Grande Terre et les îles Loyauté.

COMMENT SE CONCRÉTISE LA POLITIQUE DE SURVEILLANCE DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE ?

Dans le Parc naturel de la mer de Corail, les zones à fort enjeu que sont les récifs et les îles sont dispersées et très éloignées des zones habitées. Elles sont donc hors de portée des dispositifs de surveillance classiquement utilisés en métropole tels que le radar. C'est la raison pour laquelle on travaille sur la mise en œuvre d'un outil de surveillance adapté. En 2018, la Nouvelle-Calédonie a engagé une réflexion afin d'identifier les solutions technologiques qui pourraient répondre au besoin de surveillance du Parc naturel de la mer de Corail. A donc été lancée depuis 2018 une série d'études pilotes, d'essais, de tests, pour définir quel serait cet outil de surveillance idéal.

Depuis 2019, la Nouvelle-Calédonie procède à l'analyse annuelle du flux de données AIS sur l'ensemble de l'espace maritime. L'AIS, ou Automatic Identification System, est un émetteur sur la bande VHF qui permet de positionner un navire avec différentes informations. L'émission AIS est obligatoire pour les navires ayant un tonnage supérieur à 300 tonnes. Beaucoup de plaisanciers dans le Pacifique en sont également équipés pour des raisons de sécurité. Cela permet d'avoir une connaissance très fine de la fréquentation déclarée, et de mettre en lumière des comportements potentiellement anormaux. Par exemple, les navires de commerce qui peuvent potentiellement passer trop près des récifs. L'analyse des données AIS permet d'identifier des points de vigilance sur des zones à fort enjeu et donc d'engager des travaux sur la définition de potentielles voies recommandées. Le droit commun en mer étant la liberté de navigation, ces voies peuvent difficilement être obligatoires.





Ces données AIS vont être intégrées au futur outil de surveillance du parc, le S2P, qui est en cours de développement. Il est financé dans le cadre du contrat de développement État/Nouvelle-Calédonie sur un montant total de 240 millions de francs, dont 70 % financés par l'État français.

Cet outil, développé localement afin de réduire les coûts tout en s'adaptant aux spécificités du parc, repose sur le principe que c'est par la connaissance de la fréquentation déclarée qu'on arrive à identifier les comportements anormaux. Il intègre donc différentes technologies avec différents scopes permettant ainsi d'avoir une idée complète de ce qu'il se passe dans le parc.

À l'AIS vont se superposer des données radar issues des navires de pêche, dispositif dont l'application est en cours de développement. Ces données pourront notamment renseigner sur ce qu'il se passe dans les réserves. Des bouées acoustiques vont également être positionnées dans des endroits à très fort enjeu, c'est-à-dire des endroits de petite dimension qui sont extrêmement vulnérables ou qui pourraient potentiellement être soumis à des autorisations de fréquentation. Un premier lot de trois bouées va être disposé dans le V des Chesterfield. Ces bouées seront en communication satellite avec le S2P.

Le développement d'une application globale et intégrée qui permet la superposition de différentes sources de détection afin de détecter des activités potentiellement non déclarées ou anormales offrira à la Nouvelle-Calédonie un outil performant et particulièrement innovant.

Le programme "Copernicus" avec l'Agence spatiale européenne, accessible à la Nouvelle-Calédonie, permet d'avoir des images satellites, optiques ou radars, de manière gratuite, en termes de transmission de l'image. Cette technologie va être d'emblée intégrée au S2P.

Aujourd'hui, on a une couverture du parc de moins de 20 %, tous les quatre jours, et avec une fauchée de 200 kilomètres. Des discussions sont en cours avec le Centre national d'études spatiales (CNES) pour améliorer la surface de couverture et le taux de revisite, mais aussi pour intégrer la technologie radiofréquence, et éventuellement des données environnementales.



En parallèle, il est bien évidemment indispensable d'informer sur l'existence des réserves et une demande de la Nouvelle-Calédonie est en cours de traitement auprès du Service Hydrographique et Océanographique de la Marine (SHOM) afin de faire figurer les espaces protégés du parc sur les cartes marines. Cela sera fait pour l'intégralité des réserves d'ici la fin de l'année.

Au niveau de l'État, les moyens d'intervention mis à disposition incluent :

- les navires d'État, notamment les moyens de la Marine nationale tels que le *Vendémiaire*, la *Glorieuse*, le *d'Entrecasteaux* ; certains bâtiments sont en cours de renouvellement, dont un nouveau patrouilleur plus performant prévu dès l'année prochaine ;
- les avions de surveillance maritime tels que le *Gardian* ; d'ici quelques années, des *Falcon 50* vont venir les remplacer ; un nouvel avion de surveillance maritime, l'*Albatros*, est en cours de développement et devrait rallier la Nouvelle-Calédonie au début de la décennie 2030 ;
- les moyens humains et notamment les centres de coordination tels que le Centre opérationnel interarmées défense ou le Marine Rescue Coordination Centre (MRCC) ; c'est en effet le MRCC qui va assurer la surveillance opérationnelle du parc.



©: Jayne Jenkins / Ocean Image Bank



QUELLES SONT LES PROCHAINES ÉTAPES DE CETTE COLLABORATION POUR LA SURVEILLANCE DU PARC ?

Depuis 2019, il y a une volonté de la Nouvelle-Calédonie et de l'État à travailler plus étroitement ensemble sur le sujet de la surveillance. Il y a donc tout un travail législatif qui a été mené pour que les officiers de la marine soient habilités à constater les infractions au titre du droit de la Nouvelle-Calédonie. C'est une énorme avancée dans le domaine de la coordination. C'est également en 2019 qu'a été créé au sein du bureau de l'Action de l'État en mer un Centre de fusion de l'information maritime (CFIM NC) dans le but d'améliorer le partage d'informations et donc de mieux orienter les moyens et de mieux surveiller.

Aujourd'hui, l'outil de surveillance S2P a été validé par le Haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et le membre du gouvernement en charge du Parc naturel de la mer de Corail. L'étape suivante est la présentation de cette stratégie de surveillance au comité de gestion du parc. Ensuite, il s'agira de poursuivre les travaux de développement de l'outil pour qu'il soit pleinement opérationnel fin 2023. Et puis, il y a bien évidemment le renforcement du travail de collaboration inter-institutions afin notamment de développer des procédures sur la mise en œuvre de cet outil de surveillance.

Le parc n'est pas actuellement soumis à un pillage systématique des ressources. L'effort de surveillance est cependant à maintenir vis-à-vis de la problématique de la pression de pêche qui se trouve tout autour de la ZEE dans l'objectif de rester dissuasif.

Ce dispositif de collaboration permet de travailler ensemble à l'atteinte d'un objectif commun qu'est celui de la préservation et la conservation de nos espaces naturels.

LES RECOMMANDATIONS DES PARTICIPANTS

1

Compléter le dispositif de surveillance aérienne.

2

Équiper les bateaux des exploitants miniers pour les impliquer dans la surveillance.

3

Renforcer la coopération existante et la mutualisation des moyens de surveillance avec les pays voisins.

4

Développer le programme « Sentinelle des mers » avec des kits radar de surveillance participative pour les plaisanciers.

An underwater photograph of a coral reef. The scene is filled with various types of coral, including branching and table corals. Several small, light blue fish are swimming around the coral. The water is clear and blue. On the left side of the image, there are large, semi-transparent numbers 5, 6, 7, and 8 stacked vertically. Each number is positioned to the left of a corresponding text box.

5 Faire évoluer la réglementation en soutenant la création de couloirs de navigation.

6 Créer un corpus réglementaire reconnaissant les biens naturels comme entités morales et juridiques.

7 Renforcer la pédagogie en mer pour améliorer les bonnes pratiques.

8 Intégrer l'environnement dans le code civil.

©Jean Rêve



OBJECTIF 30X30

6 octobre 2022 — Nouméa

LES INVITÉS **CHRISTOPHE CHEVILLON & ALINE SCHAFFAR**



Christophe CHEVILLON

Directeur du programme Pew Bertarelli Ocean Legacy NC

Christophe Chevillon bénéficie de près de trente ans d'expérience dans le milieu marin. Titulaire d'un doctorat en océanographie de l'Université Aix-Marseille II, il a exercé près de 20 ans comme chercheur à l'IRD, conduisant des travaux sur les lagons de Nouvelle-Calédonie. Très investi dans le dossier d'inscription du lagon au patrimoine mondial de l'UNESCO, il a ensuite dirigé le service de la mer et de la protection du lagon en province Sud, où il était chargé de la gestion et de la supervision d'une trentaine d'aires marines protégées et de deux sites inscrits au patrimoine mondial.

ALINE SCHAFFAR

Cheffe de projet du programme Pew Bertarelli Ocean Legacy NC

Aline Schaffar est titulaire d'un master en zoologie de l'Université de Massey en Nouvelle-Zélande et a publié plusieurs articles et rapports scientifiques. Elle a œuvré dans le secteur de la recherche pendant près de 10 ans, notamment pour le suivi des mammifères marins. Après avoir participé à plusieurs projets scientifiques à Hawaii, au Canada et en Nouvelle-Zélande, elle a mené une étude sur l'impact du whale-watching sur les baleines à bosse en Nouvelle-Calédonie pour l'association Opération Cétacés. En étroite collaboration avec la Direction de l'environnement de la province Sud, elle a accompagné la mise en œuvre d'un programme de gestion de cette activité touristique.

LE CONTEXTE

The Pew Charitable Trusts est une ONG qui œuvre dans beaucoup de domaines différents - environnement, éducation, social, santé - et participe à la mise en place de politiques publiques. Pew se réfère toujours à la science pour ses positionnements et actions et a pour devise de « *s'appuyer sur le pouvoir de la connaissance, la science, pour relever les grands défis du monde d'aujourd'hui* ».

Les activités de Pew dans le domaine de l'environnement marin et terrestre sont regroupées au sein du *Pew Environment Group*. En ce qui concerne le marin, il y a 23 programmes, dont *Ocean Legacy, Héritage des Océans*. C'est un programme de protection de l'océan via la création de réserves marines de dernière génération, c'est-à-dire vastes et hautement protégées, aligné sur l'objectif 30 %. Ce programme est actif sur une vingtaine de sites autour de la planète.

Pew avait initialement 5 ou 6 fondations partenaires pour ce programme. À partir de 2017, l'ensemble de ces partenaires est remplacé par un seul, Dona Bertarelli en son nom propre depuis 2022. Dona Bertarelli est une sportive, investisseuse et philanthrope qui a consacré près de vingt ans à la protection des écosystèmes par la création d'aires marines protégées à grande échelle. En 2016, elle challenge le Trophée Jules Verne et, bien que l'équipe ait manqué de peu le record, elle est devenue la femme la plus rapide autour du monde à la voile. Avec son mari, elle est 'Patron of Nature' de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).

L'historique autour de la création des aires marines protégées (AMP) remonte au début du 20^e siècle. Un mouvement est initié lors du premier Congrès mondial sur les parcs nationaux de l'UICN en 1962, relancé en 1976 avec la mise en place d'un processus qui confère aux États souverains des droits exclusifs sur les ZEE.

Les décennies suivantes ont été marquées par un nombre croissant d'études scientifiques démontrant l'utilité des AMP. Au « Sommet de la Terre » de Rio en 1992, un objectif global de 10 % d'AMP est fixé, ensuite remplacé par « l'objectif 11 d'Aichi » (CBD, Convention pour la Diversité Biologique, 2010), plus connu, qui exige une couverture de 10 % d'espaces marins et côtiers protégés d'ici 2020. Tandis que les progrès technologiques entraînent la surexploitation massive des océans, la nécessité de les protéger à grande échelle s'accélère et de nouveaux objectifs sont définis, dont celui de 30 % de protection à horizon 2030 aujourd'hui porté par 193 pays.

En 2007, la France adopte sa première stratégie nationale de création d'AMP. En 2009, une des propositions retenues pour le Grenelle de la mer est le développement d'un réseau d'aires marines protégées sur 20 % de la zone économique exclusive française avant 2020. On parle aujourd'hui de placer 10 % des eaux françaises en pleine naturalité pour 2022.

Les États-Unis sont particulièrement précurseurs dans la démarche avec le monument national marin de Papahānaumokuākea (1 500 000 km²) et le monument national marin des îles éloignées du Pacifique (1 300 000 km²).

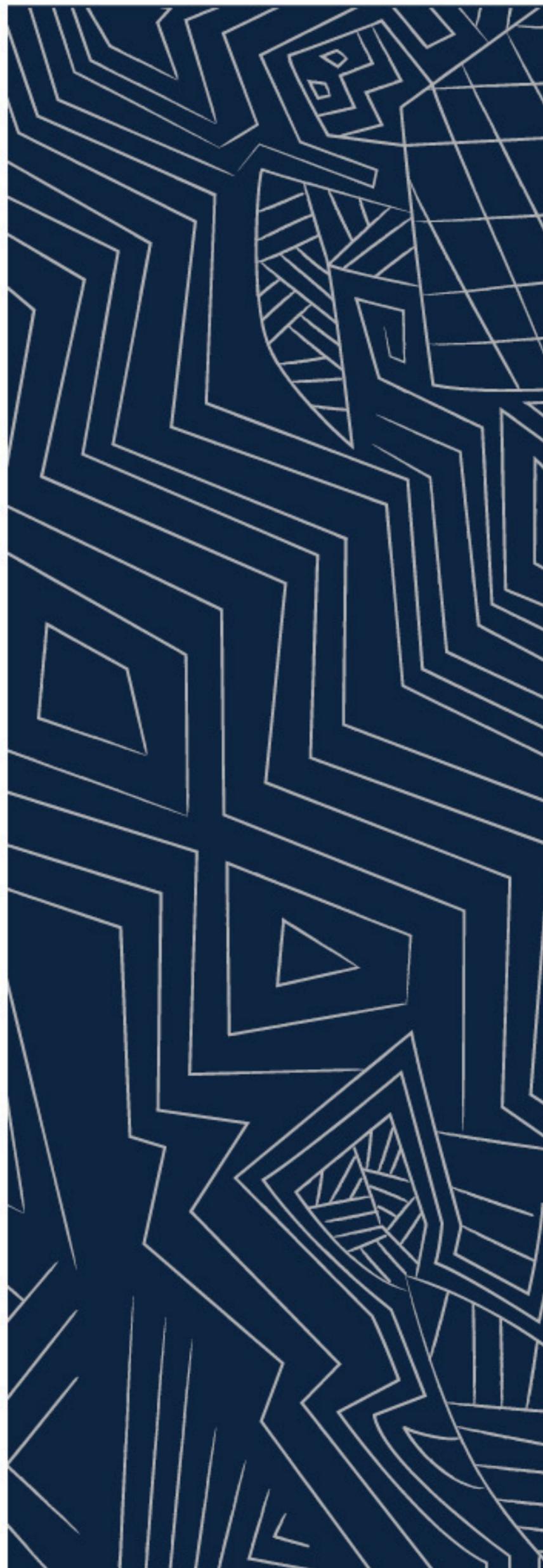


3 QUESTIONS À ALINE SCHAFFAR & CHRISTOPHE CHEVILLON

QUELS SONT LES TRAVAUX QUI ONT MONTRÉ L'IMPORTANCE DES RÉSERVES MARINES ?

Ils sont nombreux car il a rapidement été établi que les aires marines protégées constituent un outil de gestion efficace et relativement facile à mettre en œuvre. Parmi les effets démontrés par la science, on a notamment une amélioration de la qualité de l'habitat, une meilleure résilience des écosystèmes, une préservation des étapes clés du cycle de vie des espèces, un accroissement du nombre d'animaux marins, de leur diversité et de leur biomasse, une meilleure reproduction des espèces et le retour d'espèces disparues. Il a également été démontré que l'effet des réserves s'étend même aux zones adjacentes. C'est ce qu'on appelle l'effet de "spillover", ou débordement en français : les poissons de la réserve repeuplent les eaux environnantes. Les études scientifiques se sont ensuite attachées à identifier les critères de performance des aires marines protégées. Il y en a quatre : la taille, le niveau de protection, la surveillance et l'âge. Pour qu'une AMP soit efficace, il faut donc qu'elle soit suffisamment grande, avec un haut niveau de protection (pas d'activités extractives), surveillée et que cette protection s'inscrive dans le temps.

Aujourd'hui, de plus en plus d'études apparaissent sur l'effet des grandes réserves, sur les espèces migratrices notamment (mammifères marins, tortues, thonidés) et la science montre que ça fonctionne. En effet, plus une réserve sera grande, plus elle inclura d'habitats, d'écosystèmes et donc de biodiversité, de biomasse mais aussi de fonctions. Une réserve de grande taille permettra aussi de protéger des espèces qui occupent plusieurs types d'habitats durant leur cycle de vie. C'est aussi la création de ces grandes réserves qui permettra d'atteindre l'objectif de 30 % de protection !





EN QUOI CONSISTE L'OBJECTIF 30X30 ?

L'objectif 30x30 soutient le classement en protection forte de 30 % des surfaces maritimes de la planète d'ici à 2030. Il s'inscrit dans la lignée des recommandations internationales en faveur d'une meilleure protection de nos océans.

Les océans jouent un rôle essentiel dans la préservation de la vie sur Terre. Ils couvrent près de 75 % de la planète et abritent environ un quart des espèces connues. Ils produisent 50 % de l'oxygène que nous respirons et captent 30 % des émissions de gaz à effet de serre produites par les activités humaines. Ils assurent la survie de milliards d'êtres humains et d'innombrables espèces sauvages. Mais aujourd'hui, les océans sont confrontés à de nombreuses menaces. À l'échelle de la planète, près de 90 % des stocks de poissons sont surexploités. Cette tendance doit être inversée pour protéger nos océans, assurer la résilience de nos écosystèmes et continuer d'assurer la subsistance de ceux qui en dépendent.

Ce seuil de protection de 30 % permettra d'éviter l'effondrement non seulement de la biodiversité marine mais aussi des ressources de l'océan, cela fonctionne comme pour l'extinction d'une population : on sait qu'en dessous d'un nombre minimum d'individus, quelles que soient les mesures de conservation, elle sera condamnée à disparaître.

30 %, c'est un chiffre qui a du sens, c'est un objectif global, international. Il a été livré la première fois lors du *World Park Congress* de 2014 à Sydney. Mais il faut bien faire la différence entre les différents niveaux de protection, entre ce qui est annoncé et ce qui est réellement protégé. Au *One Ocean Summit*, le Président Macron annonçait que la France avait dépassé 30 % d'aires marines protégées. Mais plusieurs études montrent que la plupart de ces zones ne correspondent pas aux standards internationaux. Il est

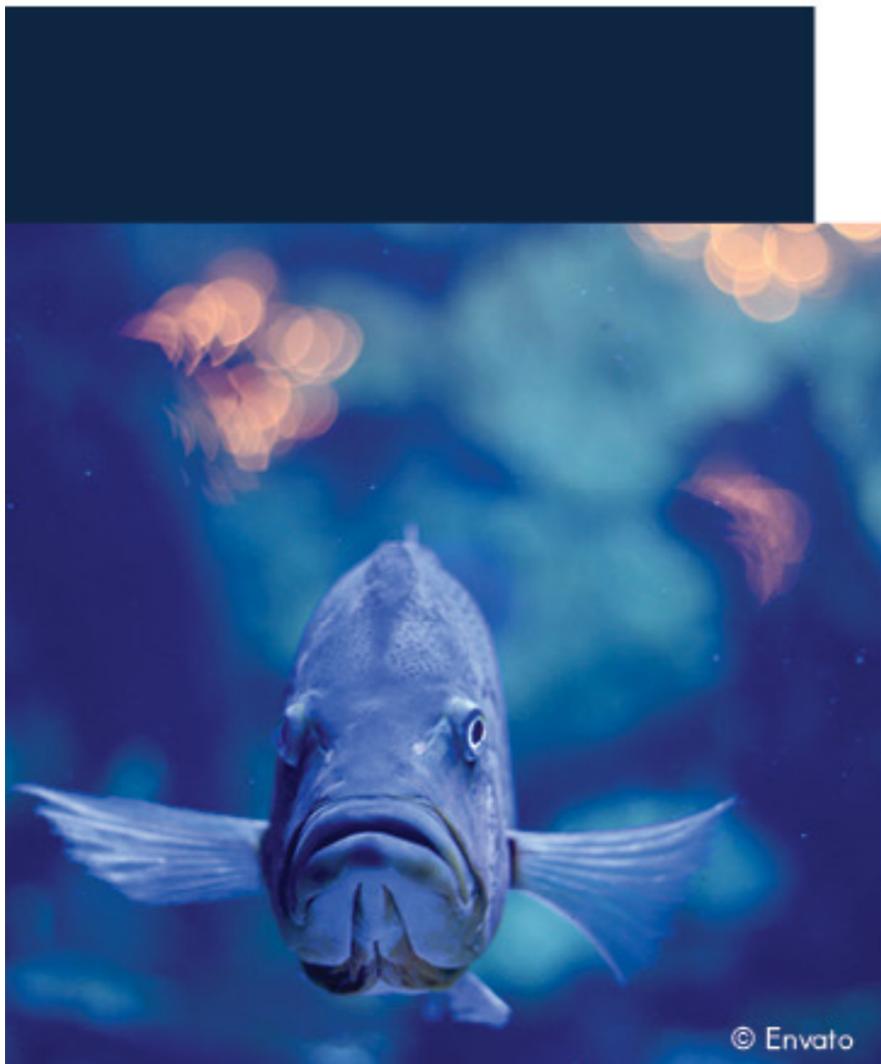
donc important de préciser de quoi on parle, ici 30 % de protection forte, sans activités extractives.

Enric Sala, chercheur de National Geographic, explique que si 30 % de protection permettrait d'éviter l'effondrement, protéger 45 % de nos océans permettrait d'avoir des bénéfices maximums et de meilleurs rendements. Pourquoi limiter le bénéfice des AMP ? Des études montrent que si on augmente de 5 % la couverture des AMP, on peut obtenir jusqu'à 20 % de captures en plus grâce à l'effet de débordement !

Et cela sans changer notre effort de pêche.

On peut donc largement augmenter la surface de couverture des AMP sans impacter le taux de capture des pêcheurs, ni le coût d'ailleurs. D'autres projettent même que l'on pourrait augmenter les surfaces hautement protégées à 80 % de nos océans sans impacter la pêche. Des résultats récents à Hawaii et aux Galapagos confirment ces projections. Alors que la création d'AMP a souvent été opposée aux pratiques de pêche, cela montre qu'au contraire on est vraiment dans une dynamique "win-win".





COMMENT PEUT-ON ATTEINDRE CET OBJECTIF POUR LE PARC NATUREL DE LA MER DE CORAIL ?

En ce qui nous concerne, pour atteindre l'objectif 30x30 dans le parc, nous avons une stratégie en 3 axes :

- ▶ Travail au sein du collège de la société civile du comité de gestion du Parc naturel de la mer de Corail (groupes techniques, ateliers, etc.).

- ▶ Mise en place d'outils d'aide à la décision (expertise, conseil, financements) auprès des différentes parties prenantes (décideurs calédoniens, élus, personnes influentes, chefs d'entreprises).

- ▶ Campagne d'information et de sensibilisation du public sur la nécessité de mieux protéger nos océans, globalement et en Nouvelle-Calédonie.

Le but n'est évidemment pas de protéger 30 % de nos zones maritimes et de ne pas s'occuper des 70 % restants. Il est important que ces zones soient gérées et que les activités humaines y soient régulées afin de favoriser des usages responsables et durables. C'est d'ailleurs le cas de ce qui est fait aujourd'hui au sein du Parc naturel de la mer de Corail, puisque plusieurs mesures de gestion coexistent avec le classement des réserves.

En Nouvelle-Calédonie, atteindre l'objectif 30x30 est clairement à portée de main.

La Nouvelle-Calédonie a en effet une vraie opportunité de mettre en place une stratégie exemplaire de protection de ses zones maritimes. Tous les voyants sont au vert. Le parc possède parmi les derniers écosystèmes en bonne santé de la planète, les conflits d'usages sont limités, voire inexistants sur certaines zones, il existe une dynamique de gestion à l'échelle de la ZEE. Si, dans ces conditions, nous ne sommes pas capables de répondre à l'appel planétaire de préservation de notre environnement marin à hauteur de 30 %, qui pourra le faire ?

LES RECOMMANDATIONS ET LES ATTENTES

1

Contribuer à l'objectif planétaire de préservation de nos océans en classant 30 % du Parc naturel de la mer de Corail en réserve naturelle.

2

Rechercher l'efficacité dans la protection et la gestion des aires marines protégées.

3

Travailler et agir sur des menaces globales qui pèsent sur nos océans (pollution plastique, protection des espèces, paquebot de croisière, tourisme de masse...).

4

Promouvoir et soutenir la pêche responsable (prix, origine des poissons, communication).

5

Définir clairement le niveau de protection des 30 % à atteindre pour l'espace maritime de la Nouvelle-Calédonie.

6

Déterminer et se mettre d'accord sur la définition de « hautement protégé ».

7

Définir les menaces (exploration...) au sein du Parc naturel de la mer de Corail.

8

Mettre en place un cadre d'actions participatif et inclusif des acteurs de la mer (armateurs, pêcheurs, tourisme...).

UN DIALOGUE FINAL

DES PERSPECTIVES ENCOURAGEANTES POUR L'AVENIR

Le 22 novembre, le cycle des Master Océan 2022 s'est clôturé par un deuxième dialogue de haut niveau entre les experts intervenus tout au long de l'année et les représentants d'institutions. Les participants et les acteurs de la vie politique calédonienne ont ainsi pu prendre connaissance des différentes recommandations prioritaires des experts et en débattre. Cela a également été l'occasion pour les institutions d'exposer leurs actions en cours ou à venir en lien avec ces recommandations.

1. LA PÊCHE HAUTURIÈRE

Les recommandations priorisées par Mario Lopez, président de la Fédération des pêcheurs hauturiers.

- ▶ «Faire connaître l'activité pêche hauturière et ses méthodes de pêche en Nouvelle-Calédonie»
- ▶ «Une meilleure valorisation du poisson par les politiques publiques»

Il est impératif de valoriser l'image des pêcheurs pour contrecarrer l'idée reçue de prélèvements de poissons en trop grande quantité. 50 % des thonidés pêchés au niveau planétaire sont prélevés dans le Pacifique Sud. En comparaison, la Nouvelle-Calédonie pêche depuis dix ans 2 500 tonnes de poisson par an, ce qui représente 0,1 % de ce qui est pêché dans le Pacifique Sud. La méthode de pêche employée — la palangre horizontale — permet de préserver la ressource, d'avoir une pression de pêche beaucoup plus faible et de maintenir la ressource sur le long terme.

La pêche hauturière contribue à l'autosuffisance alimentaire de la Nouvelle-Calédonie. En termes de valorisation, il y a aussi tout un travail à mener sur les produits issus de la pêche et notamment des déchets pour en faire du compost ou de l'hydrolysate pour l'agriculture et ainsi éviter d'importer des engrais. Nous pourrions également travailler sur des aliments pour l'aquaculture.

La Nouvelle-Calédonie a une politique assez forte en matière d'économie bleue et d'économie verte. La revalorisation des déchets fait donc partie des richesses qu'il faut retravailler. Les collectivités y travaillent et la mise en place d'une filière d'économie circulaire pour la pêche entre prélèvement, transformation, autonomie alimentaire et revalorisation des déchets pour l'agriculture doit être envisagée.



RÉPONSE INSTITUTIONNELLE

JOSEPH MANAUTÉ, membre du Gouvernement chargé de la gestion et de la valorisation du Parc naturel de la mer de Corail.

Nous avons récemment étudié en collégialité un projet qui vise justement à valoriser les déchets de poissons de la pêche hauturière et les déchets de poulets issus de process d'abatage et de découpe. Les porteurs de projets sont des entités privées, mais il existe un dispositif d'appui et d'aide au sein des politiques publiques (agrément à la défiscalisation). C'est un sujet qui est donc en bonne voie.



2. LE FONCTIONNEMENT D'UNE AIRE MARINE PROTÉGÉE

La recommandation priorisée par Laurent Wantiez, maître de conférences à l'Université de la Nouvelle-Calédonie.

► «La nécessité de faire évoluer la gestion vers une gestion intégrée »

Les aires marines protégées sont des zones qui viennent répondre à un objectif précis et que l'on suivra au fil des années pour savoir si elles répondent à cet objectif. C'est un outil très utilisé, depuis longtemps, et qui fonctionne quand on a des objectifs bien définis. Mais cela reste un outil parmi tant d'autres et un outil qui s'intéresse à une zone spécifique au sein d'un paysage écologique. Si l'on supprime des activités et des usages à l'intérieur de cette zone, ils pourront se reporter en dehors. Donc la réserve va peut-être atteindre l'objectif fixé, mais le bilan global pour l'ensemble de la zone peut être négatif. Les mesures de gestion ne doivent donc pas être fixes dans le temps, elles doivent évoluer progressivement vers un système de type « parc ». Cela permet de répartir les objectifs et les usages, et d'envisager la gestion globale d'un espace. C'est certes quelque chose de complexe, mais il ne faut pas craindre la complexité pour avoir des résultats qui sont optimaux. Il y a autant de modes de protection qu'il y a d'objectifs.

Il y a aussi un décalage de temporalité à prendre en compte entre le milieu vivant et l'action politique. Quand on a des objectifs de conservation, notamment au vu des phénomènes climatiques, il faut penser à long terme, soit 20, 25, voire 30 ans.





RÉPONSE INSTITUTIONNELLE

JOSEPH MANAUTÉ, membre du Gouvernement chargé de la gestion et de la valorisation du Parc naturel de la mer de Corail.

L'ambition pour le parc, c'est sa protection, qu'il faut absolument décliner en actions concrètes. Le premier plan de gestion du parc est aujourd'hui arrivé à son échéance. Son évaluation permettra de tirer des enseignements pour la suite, avec la volonté que le prochain plan de gestion contienne des actions identifiées. Certaines actions seront à mettre en œuvre sur cinq ans, mais se fixer des objectifs à long terme, sur une ou deux générations, est également essentiel. En ce sens, l'effort de conservation doit être concilié avec la nécessité de valoriser le parc et de définir des modalités d'exploitation qui soient compatibles avec les statuts de protection.

RÉPONSE INSTITUTIONNELLE

OMAYRA NAISSELINE, représentante de la province des Îles.

Les codes de l'environnement de chaque province définissent de façon quelque peu différente ce qu'est une aire marine protégée. La spécificité de la province des Îles, c'est qu'elle prend en compte la population locale dans la gestion de la ressource. Les pratiques autochtones, ce savoir-faire ancestral, sont reconnues et mises en avant. D'ailleurs, suite à l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO d'Ouvéa et de l'atoll Beutemps-Beaupré, une déclaration de gestion participative a été signée entre la collectivité et les populations autochtones dans le cadre de la gestion de la ressource et la protection de l'environnement.



3. LA GOUVERNANCE

La recommandation priorisée par Nathalie Baillon, directrice du Conservatoire des espaces naturels de Nouvelle-Calédonie.

► « Créer une connectivité de gouvernances »

La recommandation consistant à créer une véritable connectivité de gouvernance dans la gestion de l'espace maritime de la Nouvelle-Calédonie mérite d'être creusée. Au-delà des frontières institutionnelles, on peut aisément considérer, géographiquement parlant, un seul espace maritime de la Nouvelle-Calédonie dont la gestion incombe à plusieurs entités gestionnaires. Renforcer le lien entre ces entités, mais aussi avec d'autres acteurs impliqués et concernés, est essentiel. Cela permettrait de mutualiser ou partager des idées, des méthodes, des compétences et des moyens qui existent et qui sont reconnus dans chacune de ces entités.

Pour mettre en œuvre ce principe de connectivité de gouvernance, deux autres piliers apparaissent comme primordiaux : celui d'une vision politique claire et partagée de ce que doit être le parc, voire l'espace maritime de la Nouvelle-Calédonie, et celui d'une communication positive et accessible à tous sur cet espace.



RÉPONSE INSTITUTIONNELLE

JOSEPH MANAUTÉ, membre du Gouvernement chargé de la gestion et de la valorisation du Parc naturel de la mer de Corail.

Depuis juillet 2021, l'ambition portée pour le parc au sein du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie est de protéger et de valoriser cet espace, en tenant compte de l'ensemble des valeurs culturelles, patrimoniales, biologiques et géologiques. Le travail qui a été réalisé et qui est encore réalisé aujourd'hui par le comité de gestion, avec l'appui et l'éclairage du comité scientifique, est à saluer. Et quel meilleur moyen que celui de rassembler l'ensemble des acteurs dans un comité de gestion afin d'élaborer les solutions permettant d'atteindre cet objectif, cette ambition ?

Des discussions vont être engagées pour l'avenir institutionnel du pays et pourront évoquer ce sujet d'une gestion plus globale et intégrée de l'espace maritime.



4. OCÉAN ET PEUPLE AUTOCHTONE

La recommandation priorisée par Jean-Yves Poedi, représentant du Sénat coutumier pour le Parc naturel de la mer de Corail.

► « Intégrer la vision culturelle kanak à la loi de pays relative à la protection des aires marines de la Nouvelle-Calédonie »

Intégrer la vision culturelle kanak, c'est intégrer la quote-part des coutumiers, leurs pratiques ancestrales, afin d'enrichir la gestion de nos océans. C'est ce qui permettra d'intégrer aussi l'ensemble des autres recommandations et de considérer la vision holistique, le côté spirituel, l'équilibre entre prélèvement et capacité de l'écosystème à se refaire une santé, ainsi que de faire face à nos responsabilités. C'est aussi considérer les 3 000 ans d'histoire du peuple autochtone afin d'en tirer les enseignements nécessaires pour mieux appréhender le lien de l'homme à la nature et les besoins qui seront les nôtres dans un futur proche. Dans cette vision, il est nécessaire d'aller au-delà des limites maritimes. Le thon est un bon exemple puisque nous partageons les stocks avec nos voisins. Il faut donc penser la gestion à l'échelle internationale.

La protection forte et l'objectif 30x30 font référence aux réserves naturelles et intégrales. Il s'agit d'aller dans le sens de cette protection forte pour veiller sur ce que nous allons léguer aux générations futures. Pour cela, un certain courage politique est nécessaire ; il faut saisir la chance qui nous est donnée de construire un nouveau pays tous ensemble avec les idées des uns et des autres.

RÉPONSE INSTITUTIONNELLE

JOSEPH MANAUTÉ, membre du Gouvernement chargé de la gestion et de la valorisation du Parc naturel de la mer de Corail.

Concernant la loi de pays, le texte n'a malheureusement pas pu être modifié dans le sens de cette recommandation lors de la seconde lecture demandée par le Haut-Commissaire et ceci pour des raisons juridiques. L'idée a donc été de travailler avec le Sénat coutumier sur une loi de pays qui serait totalement consacrée à la vision kanak de l'océan et de sa protection, et des consensus ont été trouvés dans ce sens. Le Conseil d'État va certainement devoir être sollicité pour un éclairage sur les champs de compétence, puisque cette loi intégrerait non seulement la ZEE mais également les eaux territoriales qui relèvent des Provinces. Donc l'engagement est pris et le travail a débuté.

Le Gouvernement s'est investi pour aider à définir ce patrimoine et cela par le biais de trois études : une étude a été commandée et est en cours de finalisation sur la toponymie, une autre étude a été lancée sur les espèces emblématiques et enfin un inventaire de l'ensemble du patrimoine archéologique et culturel sur l'ensemble de la ZEE a été initié. Cela permettra de contribuer à une meilleure connaissance et donc une meilleure intégration de la vision culturelle kanak, afin que les décisions de gestion soient adaptées et compatibles.

RÉPONSE INSTITUTIONNELLE

OMAYRA NAISSELINE, représentante de la province des Îles.

On a des pratiques coutumières vivantes en Nouvelle-Calédonie, notamment avec les sites scellés dans les îles Loyauté qui permettent la régénération de la ressource. Il y a aujourd'hui une demande de reconnaissance de ces sites comme aires marines protégées coutumières et un accompagnement afin de formaliser cette démarche. Le Conseil d'État de juillet 2022 reconnaît ces pratiques coutumières qui font partie de la vision culturelle kanak. Il y a également la déclaration des îles Loyauté suite à l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO qui constitue une certaine forme de reconnaissance juridique.



5. LA SURVEILLANCE MARITIME

Les recommandations priorisées par les participants des master class :

- ▶ « Faire évoluer la réglementation en soutenant la création de couloirs de navigation »
- ▶ « Renforcer la coopération existante et la mutualisation des moyens de surveillance avec les pays voisins »
- ▶ « Développer le programme Sentinelle des mers avec des kits radars de surveillance participative pour les plaisanciers »
- ▶ « Renforcer la pédagogie en mer pour améliorer les bonnes pratiques »



LA FEUILLE DE ROUTE DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE POUR LE PNMC

PAR MANUEL DUCROCO, chef du service du Parc naturel de la mer de Corail et de la pêche au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

La Nouvelle-Calédonie a fait le choix de créer une des plus grandes aires marines protégées au monde afin de préserver sa biodiversité exceptionnelle. Des mesures de gestion ont été prises déjà, avec notamment le classement des récifs en réserves naturelles et intégrales. D'autres mesures sont en préparation et viendront en 2023. Mais il ne peut pas y avoir de préservation, de conservation ou encore de gestion durable de ces espaces s'il n'y a pas une réglementation, une surveillance, un suivi et un contrôle. Donc, le suivi et la surveillance figurent au rang des piliers qu'il convient de développer. La clé pour le parc en matière de surveillance est de continuer à travailler tous ensemble, à unir nos efforts, nos moyens, notre expertise et nos compétences.

Dès 2020, la Nouvelle-Calédonie s'est engagée dans le développement d'un outil de suivi et de surveillance qui est adapté à ses spécificités. Aujourd'hui, le socle de cet outil de surveillance est développé et opérationnel. Il permet au service du parc d'avoir une vision extrêmement précise de la fréquentation et de commencer à produire des indicateurs. Le projet « Sentinelle des mers » a été développé dans sa première phase. Il est fonctionnel dans une certaine mesure, il y a des améliorations qui sont à conduire et qui sont déjà engagées dans le cadre de la seconde phase ; et cela en collaboration notamment avec les pêcheurs hauturiers. Le projet de bouées acoustiques dans les zones à fort enjeu devrait commencer à être déployé dans le courant du premier semestre 2023. La composante satellite, très importante, sera traitée en 2023.

Aujourd'hui, une collaboration extrêmement étroite entre les services de la Nouvelle-Calédonie et de l'État est en œuvre pour la surveillance du parc. Les officiers de la Marine nationale ont été habilités à rechercher et à constater les infractions et notamment aux dispositions de la loi de pays sur les aires marines protégées. Dans le cadre des patrouilles en mer, les équipages de la Marine nationale sont sensibilisés par le service du Parc naturel de la mer de Corail sur les modalités et les règles d'usage des réserves, notamment en matière de biosécurité. Enfin, des groupes de travail ont été engagés, notamment sur la thématique de la définition de voies maritimes recommandées pour assurer la sécurisation du trafic maritime aux abords des zones vulnérables que sont notamment les récifs éloignés.

6. L'OBJECTIF 30X30

La recommandation priorisée par Christophe Chevillon, directeur du programme Pew Bertarelli Ocean Legacy en Nouvelle-Calédonie.

► « Contribuer à l'objectif planétaire de préservation de nos océans en classant 30 % du PNMC en réserve naturelle »

Cette recommandation est fondamentale, car si on ne met pas en œuvre la protection forte de 30 % de nos océans, toutes les autres recommandations s'avèreront inutiles.

Cet objectif de 30 %, c'est un objectif planétaire et c'est le chiffre estimé par la science pour conserver quoiqu'il advienne, malgré toutes les menaces qui pèsent sur l'océan et malgré le dérèglement climatique, suffisamment de biodiversité, d'écosystèmes, de diversité fonctionnelle et de ressources marines naturelles pour maintenir les services rendus par nos océans. Il est porté dans de nombreuses instances internationales telles que le sommet sur les îles du Pacifique aux États-Unis ou encore la COP27.

Cet objectif est quelque chose de mouvant et qui évolue. Aujourd'hui, alors qu'on essaye de mettre en place 30 %, les scientifiques parlent déjà de protection à hauteur de 50 % de nos espaces maritimes. Mais cela reste un minimum vital à mettre en œuvre. Et pour qu'il soit fonctionnel, le suivi et la surveillance des zones classées sont primordiaux.

RÉPONSE INSTITUTIONNELLE

CHRISTOPHER GYGÈS, membre du Gouvernement en charge de l'économie bleue.

Dans des projets de grande dimension tels que le parc, il est important d'être clair sur les rôles de chacun : l'État, les Provinces, les autorités coutumières, les acteurs économiques, etc. Comment peuvent-ils contribuer à la surveillance ? Quel développement économique on met en place ? Quelles zones classer en réserve intégrale ? Quel est le plan de recherche ? Cela permet ensuite d'avancer sur les différents objectifs. Pour ce qui est de l'objectif 30 %, il doit notamment s'accompagner d'une surveillance adéquate des zones classées pour être efficace.

BILAN 2022 ET PERSPECTIVES 2023

DES PERSPECTIVES ENCOURAGEANTES POUR L'AVENIR

Christopher Gygès, membre du Gouvernement en charge de l'économie bleue.

En 2022, le développement du pôle maritime a bien avancé, notamment en collaboration avec le cluster maritime et avec les différentes institutions. Le nettoyage de la baie de Numbo et l'enlèvement des épaves en lien avec l'État a d'ailleurs pu commencer cette année. À terme, cette zone proposera des activités de service maritime et sur la zone de Nouville, de la recherche et de l'innovation avec la Cité de la Connaissance qui devrait intégrer ce projet-là avec l'Université et la station N.

Dans le cadre de la révision institutionnelle du nouveau statut de la Nouvelle-Calédonie, il sera d'ailleurs important d'appréhender un secteur de la mer qui fonctionne de manière complète et dédiée.

Sur la partie 2023, un appel à projet sera lancé très prochainement sur la Tech, avec notamment une partie numérique sur la Blue Tech et l'Ocean Tech. La volonté est de soutenir la préservation des océans et le développement de startups dans ce domaine, et de présenter les lauréats et de mettre en valeur le savoir-faire calédonien au salon Vivatech à Paris. Un autre souhait est de faire des Assises de la mer, organisées par le cluster maritime, un événement régional afin, encore une fois, de pouvoir partager nos connaissances et nos pratiques. Un texte réglementaire sur la gestion des eaux grises et des eaux noires en marinas doit également être déposé en 2023.



©Christian Grondin

Joseph Manauté, membre du Gouvernement chargé de la gestion et de la valorisation du Parc naturel de la mer de Corail.

Le plan de surveillance constitue l'une des plus grandes avancées pour le parc en 2022. Il y a également le nouvel arrêté instaurant les réserves de Chesterfield, Bellona, Entrecasteaux, Petrie et Astrolabe qui date de juin 2022 et qui fait suite à la loi de pays relative à la protection des aires marines de la Nouvelle-Calédonie. Il faut également souligner le recrutement d'une personne dédiée à l'animation du comité de gestion au sein du service du parc. Enfin, en 2022 a eu lieu l'évaluation du plan de gestion puisqu'il est arrivé à son terme. Si on veut élaborer un plan de gestion qui soit cohérent et efficace, il est important de tirer les leçons du passé, de fixer des actions qui soient mesurables et atteignables. En termes de perspective pour 2023, il s'agira donc d'élaborer un nouveau plan de gestion pour le parc.

Un projet de loi de pays est également en cours en faveur d'un moratoire sur l'exploration et l'exploitation des fonds marins de notre ZEE. Ce moratoire, borné dans le temps, vise non pas à se couper de l'acquisition des connaissances scientifiques en général, mais à s'astreindre à l'utilisation de moyens qui sont non invasifs et non destructifs.



Françoise Suvé, représentante de la présidente de la province Sud.

La province Sud compte 55 aires protégées dont 26 aires marines. Aujourd'hui, nous faisons évoluer une partie de ces aires protégées en aires éducatives environnementales afin d'apprendre de façon très pratique à la jeunesse la gestion et la nécessité de préserver ces zones. La province s'est fortement engagée sur la sensibilisation, notamment avec une signalétique forte sur les îlots très fréquentés autour de Nouméa. Aujourd'hui, nous travaillons également à la mise en eau de plus de corps morts écologiques pour préserver les fonds marins.

Cette année, une opération pilote pour le traitement des navires hors d'usage a également été menée en préfiguration de la mise en place de la filière. Avec 27 000 bateaux immatriculés et une durée de vie moyenne de 20-25 ans, 6 000 seront en fin de vie sur les 5 à 10 ans à venir : c'est une urgence.

Concernant la réglementation sur les emballages (contenants boissons et conserves alimentaires), elle est désormais inscrite dans le code de l'environnement. Les cahiers des charges encadrant les opérateurs et les producteurs sont en cours de finalisation, pour une mise en œuvre opérationnelle début 2023. Cela sera autant de déchets, surtout plastiques, que l'on ne retrouvera pas dans l'océan.

Omayra Naisseline, représentante de la province des Îles.

Concernant la province des Îles, il est important de considérer l'arrêt du Conseil d'État qui reconnaît la gestion participative avec les populations autochtones au sein du code de l'environnement. En écho à l'intervention de Mario Lopez, on peut également souligner l'unité de traitement des déchets de poisson basée sur Lifou. La province des Îles continuera son plan d'actions en matière de développement économique durable et intégré à son environnement.



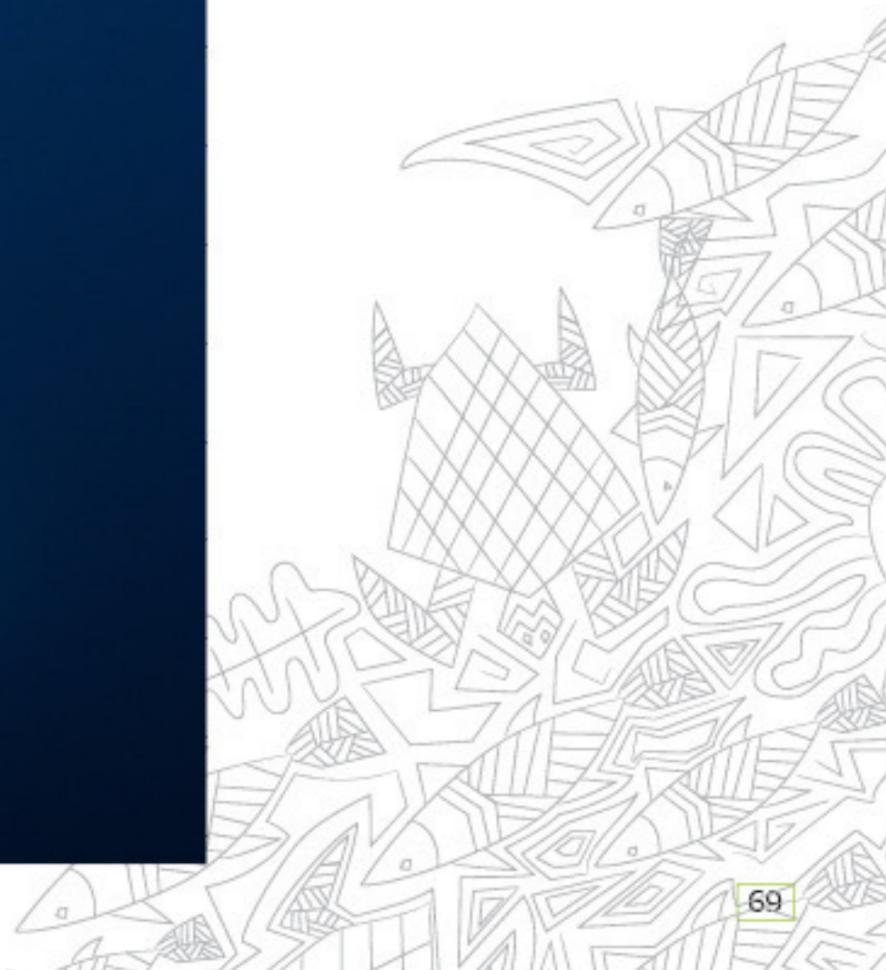
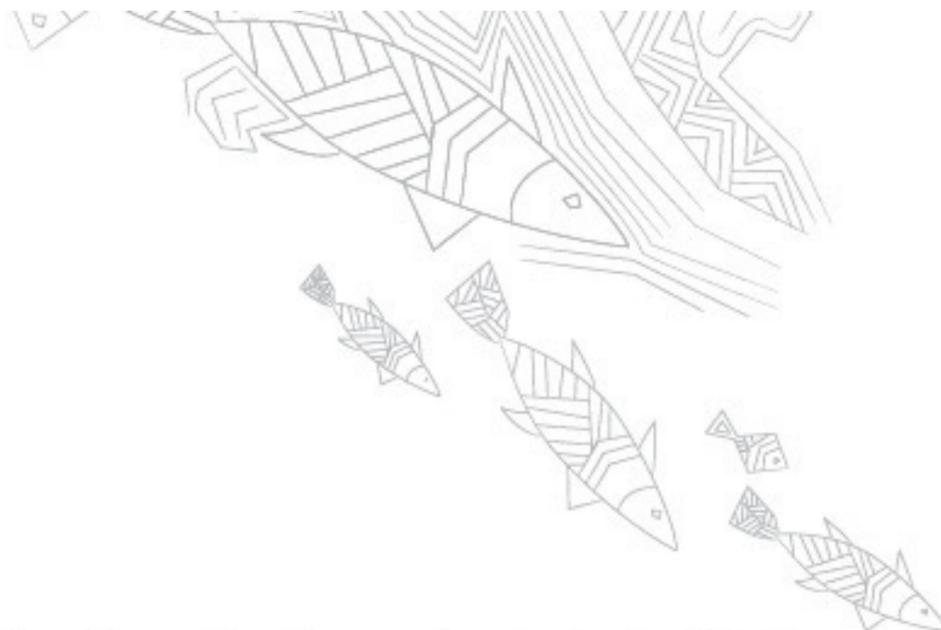
©Nicolas Job

Jean-Yves Poedi, représentant du Sénat coutumier.

Concernant les acquis, il a été validé que les coutumiers participent à certains déplacements dans le parc, notamment pour participer au comptage des tortues. Mais c'est aussi pour aller voir ce qui existe encore dans ces endroits-là et

qui n'existe plus dans les zones littorales, dont des espèces qui sont citées dans la généalogie kanak.

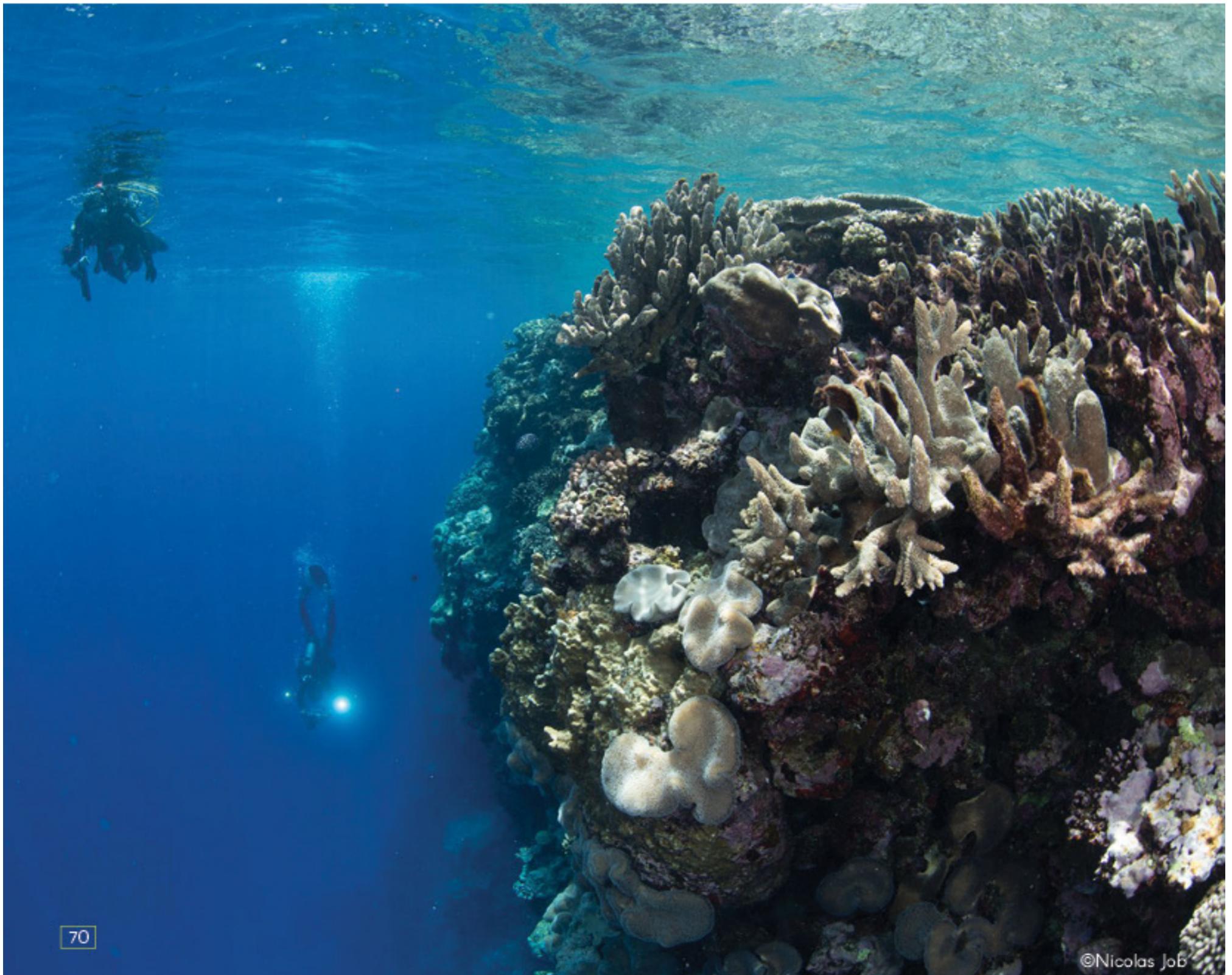
Sur les travaux en cours, on peut citer la demande de coprésidence du parc, le fait d'intégrer la vision culturelle kanak à la loi de pays, d'identifier des couloirs de navigation, la protection des monts sous-marins pour les baleines qui sont un des totems de la culture kanak. Le Sénat coutumier espère que ces travaux aboutiront en 2023.



MASTER OCEAN

ACCORDER DES DROITS À LA NATURE

En province des Îles, la création des aires protégées d'initiatives coutumières permet de donner une personnalité juridique à un site naturel au même titre que n'importe quelle personne. Ceci est inspiré du fleuve Whanganui en Nouvelle-Zélande, dont les porte-paroles sont issus des tribus autochtones alentours et sont en charge de préserver son intégrité environnementale et culturelle. Le code de l'environnement de la province des Îles intègre aussi le principe de subsidiarité qui permet de travailler directement avec les clans pour que les mesures de protection coutumières soient reconnues. Dans ce cas, il est essentiel de faire connaître aux gens extérieurs à la coutume les règles et cela passe aussi par une reconnaissance institutionnelle et un cadre juridique qui le permet.



MASTER OCEAN

LE « GRAND MUR BLEU DU PACIFIQUE »

Pendant ce dialogue de haut niveau, le débat a été amené avec le public sur la recherche de solutions avec les pays voisins pour assurer la bonne gestion, tant de la biodiversité que des ressources halieutiques, et intégrer la vision culturelle. L'exemple des tortues marines, des baleines ou encore des stocks de thon vient souligner l'importance d'une gestion à l'échelle régionale. L'idée de la création d'un parc transfrontalier avec l'Australie pourrait permettre de répondre à un certain nombre d'enjeux. Il y a aussi des échanges culturels avec le Vanuatu, dont les habitants venaient avant pêcher jusqu'à Maré, ou encore concernant la circulation de l'igname. À Hawaii, la mise en place de conseils de citoyens permet d'intégrer cette vision culturelle. Les échanges et le partage permettent de s'inspirer de ce qui se fait ailleurs.

Pour Joseph Manauté, ce sujet relève de la coopération régionale et internationale et intéresse la Nouvelle-Calédonie. Des discussions sur de possibles collaborations sont en cours avec l'Australie et la Polynésie française, en collaboration avec l'État français, notamment sur la création du « Grand mur bleu du Pacifique ».

Ce projet océanien est porté par le gouvernement de Polynésie et vise entre

autres à obtenir auprès de l'Organisation maritime internationale la reconnaissance des pays du Pacifique en tant que zone maritime particulièrement vulnérable.

Ces échanges montrent que l'espace maritime représente désormais dans le Pacifique un enjeu important. Mais pour être efficaces, il faut aussi que ces discussions se traduisent par la mise en œuvre des moyens nécessaires en termes de surveillance et de contrôle.

Christophe Chevillon a rappelé qu'une convention tripartite entre la France, la Nouvelle-Calédonie et l'Australie existait et portait sur un principe de cogestion de la mer de Corail, essentiellement axée sur la recherche, la science et la surveillance. Le programme Héritage des Océans porte d'ailleurs avec Dona Bertarelli le projet d'organiser un symposium régional sur le partage des modèles de conservation dans le Pacifique Sud. L'idée serait de pouvoir s'inspirer des pays voisins et d'exporter nos savoir-faire. Par exemple, promouvoir auprès de nos voisins la pêche responsable telle qu'elle est pratiquée dans le Parc naturel de la mer de Corail permettrait d'harmoniser les pratiques et de protéger *in fine* les ressources à l'échelle régionale.



ILS L'ONT DIT...

Invité à s'exprimer sur l'ensemble du processus, Patrice Faure, Haut-Commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie a tenu à donner son avis et apporter son expertise sur les différentes thématiques abordées au cours du second dialogue de haut niveau.

“ Concernant les relations entre activités de pêche et aires marines protégées, et sur la question spécifique de la valorisation des filières, l'État est aux côtés des collectivités et des porteurs de projets, et finance à travers le Fonds Pacifique le programme « Territoires d'industrie » qui contribue à la construction d'une usine de traitement de valorisation des déchets de poissons et de volailles. Il y a également l'aide fiscale à l'investissement outre-mer.

S'agissant de la gestion des zones maritimes, une simplification, une transparence, une collégialité et une lisibilité à moyen et long terme serait bénéfique. À court terme, il est important de considérer les plans ORSEC et POLMAR et que l'ensemble des acteurs (collectivités, aires coutumières, états voisins) se mettent d'accord sur les process à mettre en œuvre en cas de pollution maritime.

Il est donc bien évident que la gestion des aires marines doit se faire en concertation avec les clans et les aires coutumières, afin que chacun puisse agir efficacement à son niveau.

Sur la question de la surveillance, l'ensemble des moyens de l'État sont mis à la disposition de la Nouvelle-Calédonie. Le ministère de la Défense est en train de moderniser les outils actuels et de s'équiper de moyens complémentaires. Une demande a également été soumise pour embarquer lors des survols aériens des membres du personnel du Gouvernement et autres pour corroborer les observations satellitaires sur le terrain.

La vision de la France sur l'objectif 30x30 est quelque peu différente de celle présentée ici. La définition de la protection forte pour le programme Pew Bertarelli Ocean Legacy implique qu'il n'y ait « aucun prélèvement » dans la zone définie, alors que l'État parle « d'aucun impact significatif ». Mais avancer progressivement et collaborativement sur cet objectif permettra probablement de trouver des zones d'accord. L'important est avant tout d'avancer ensemble sur un objectif commun.

De façon globale, l'année 2022 est une année extrêmement positive puisqu'un véritable mode opératoire a pu être trouvé avec la mise en place des équipes, des moyens et une volonté affichée d'avancer ensemble. L'année 2023 doit permettre de finaliser les travaux engagés et marquera l'arrivée de nouveaux moyens militaires, amenant à revoir la stratégie de contrôle, notamment avec les pays voisins. Ces ambitions doivent être financièrement viables et il serait intéressant de réfléchir à l'alimentation d'un fonds qui permettra dans la durée de garantir la protection de l'ensemble du biotope, qui pérennisera la pêche, mais aussi les activités économiques comme le tourisme.

Il serait également intéressant de se positionner sur l'organisation d'une pré-COP en Nouvelle-Calédonie qui permettrait de mettre en avant les actions au niveau local.

”

PATRICE FAURE

“ Dans le cadre de la création de la taxe sur les croisières, le Gouvernement a pris la décision de prélever une fraction de cette taxe pour alimenter un fonds qui sera dédié à la surveillance et au suivi, à la valorisation et à la gestion du parc. Cette taxe va représenter un rendement de l'ordre de 2 milliards et il a été demandé que 5 % de cette taxe alimente ce fonds. Cela témoigne de notre responsabilité de pouvoir assumer des dépenses qui vont être nécessaires pour le parc.

”

JOSEPH MANAUTÉ

“ J'ai entendu de la part des institutions à plusieurs reprises la volonté, la nécessité de travailler ensemble. Je pense que ces Master Océan ont permis de donner la parole à divers membres du comité de gestion, à différentes professions, experts et scientifiques. Ils témoignent de notre volonté effectivement d'avancer ensemble pour une meilleure protection de notre espace maritime.

”

CHRISTOPHE CHEVILLON



Pew Bertarelli
OCEAN LEGACY